

Conseil municipal de Sèvremoine

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Nombre de membres du Conseil municipal : 67

Nombre de Conseillers municipaux présents : 56

Date de la convocation : 18 Mars 2021

Date d'affichage des délibérations : 07 Avril 2021

Le jeudi 25 Mars deux mille vingt et un, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents : (56) Laurence Adrien-Bigeon, Anne-Marie Avy, Philippe Bâcle, Gaetan Barreau, Guillaume Benoist, Vincent Blanchard, Dominique Bochereau, Cédric Bouttier, Claude Brel, Catherine Brin, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Amandine Brun, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Marie David Juchs, Aglaé De Beauregard, Bernard Delage-Demon, Sébastien Dessein, Pierre Devêche, Christelle Dupuis, Guillaume Fillaudeau, Cécile Fleurance, Caroline Fonteneau, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Sabrina Guimbretière, Marianne Guimbretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Jean-Luc Jarret, Lydie Jobard, Colette Landreau, Hervé Launeau, Thierry Lebrech, Isabelle Maret, Jean-Louis Martin, Benoît Martin, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Florence Poupin, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Lydia Sourisseau, Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (3) Mathieu Leray, Virginie Neau, Corinne Raballand Texier.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (8)

Absents	Délégation de vote à
Claire Baubry	Eric Chouteau
Céline Bonnin	Thierry Rousselot
Brigitte Fonteneau	Philippe Bâcle
Quentin Mayet	Cécile Fleurance
Dominique Pohnu	Thierry Lebrech
Claire Steinbach	Guillaume Benoist
Muriel Templeraud	Stéphane Gandon
Jean-Luc Tilleau	Isabelle Maret

Secrétaire de séance : Claude Brel

PRÉAMBULE

Didier Huchon, Maire de Sèvremoine, ouvre la séance à 20h06 :

Bonsoir à tous, merci d'être parmi nous ce soir. Je me réjouis d'être avec vous ce soir et d'être enfin désisolé car je viens de passer sept jours à mon domicile étant cas contact. Je suis libéré depuis hier mais enfermé en réunion depuis. C'est la deuxième fois pour ce qui me concerne et comme on dit « jamais deux sans trois »...

1. Point Situation Covid-19

Intervention de Didier Huchon :

Vous en avez l'habitude maintenant, je vous propose de faire un point sur la situation sanitaire. On a des indicateurs qui sont plutôt sur une mauvaise tendance. On avait constaté la dernière fois que la situation était particulièrement tendue sur la partie Est du territoire.

Depuis la situation a encore évolué négativement car cela s'est propagé sur le reste des Mauges mais également sur le reste du département du Maine et Loire. La préoccupation du moment, c'est le taux d'incidence qui évolue chaque jour, ce qui n'est pas bon. Mais surtout, il dépasse le seuil d'alerte de 250 dans les Mauges. Le plus inquiétant, c'est la tendance sur le département du Maine et Loire car s'il doit être pris des décisions, ça sera à l'échelle du département. Au moment où je vous parle, on frôle les 250 à l'échelle du Maine et Loire. Ce n'était pas du tout le cas, il y a quelques semaines. J'attire votre attention sur l'obligation, le devoir de respecter les gestes barrières et de poursuivre tous les efforts consentis pendant quelques semaines encore, tant que l'on n'aura pas pu, les uns et les autres, être vaccinés. Cette inquiétude est également présente dans les établissements scolaires car on constate des situations avec des classes qui sont fermées. Tout cela est lié principalement au variant anglais qui, comme vous le savez, se propage beaucoup plus vite ce qui nous amène à cette situation préoccupante.

Le bout du tunnel, dont on parle depuis maintenant un an, c'est la vaccination. C'est une préoccupation de chaque jour pour les équipes de Mauges communauté qui assurent la logistique au niveau du centre de vaccination du Pin en mauges mais également pour les nombreux professionnels de santé du territoire qui sont associés à ce centre et qui interviennent par rotation. Aujourd'hui, ce centre est ouvert de 9h à 18h, 5 jours sur 7.

On a une dotation de 1470 doses par semaine ce qui fait environ 300 doses par jour. C'est aujourd'hui notre capacité opérationnelle au niveau des locaux et des personnels mobilisés pour cette campagne de vaccination. On a commencé la vaccination le 18 Janvier et nous avons vaccinés à ce jour 7146 personnes. Je n'ai pas le détail des personnes ayant reçu une deuxième dose et qui sont donc définitivement vaccinées. C'est ici le total d'injections réalisées que je vous donne.

On est depuis le premier jour sur une problématique de dotations de vaccins. Je rappelle que la première semaine, on disposait seulement de 300 doses, on est aujourd'hui à 1500. A chaque fois qu'il y a des dotations ou des mises à disposition supplémentaires, il y a des opérations « coup de poing » qui sont menées sur le centre du Pin en mauges, le dimanche. Il y en a déjà eu deux. Une première a été réalisée, il y a quelques semaines en Aztrazeneca par des professionnels du SDIS, elle a conduit à injecter environ 350 doses à des personnes qui sont invitées à se faire injecter la deuxième dose chez leur médecin traitant douze semaines plus tard. Une deuxième opération « coup de poing » a permis d'injecter 400 doses de Pfizer, qui est la dotation habituelle sur le centre du Pin.

La capacité du site du Pin en mauges est plus importante ce qui nous permettra le moment venu d'augmenter notre capacité d'injection. On n'a pas vraiment de visibilité sur les prochaines dotations. La semaine du 5 avril, on disposera de 180 doses de plus. On monte petit à petit.

Intervention de Jean-Luc Jarret :

Je suis inscrit depuis début mars sur la liste d'attente pour le Pin en mauges et je n'avais toujours pas de nouvelles. J'ai pris rendez-vous ce matin dans un autre centre sur un autre département et je serais vacciné demain matin à 9h45. Est-ce normal ?

Réponse de Didier Huchon :

Je suis très heureux d'entendre ta situation personnelle. Je veux juste rappeler que c'est une mobilisation de chaque jour et que l'on a aujourd'hui comme obligation de vacciner les personnes de plus de 75 ans sur le centre du Pin ou de plus de 50 ans qui justifient d'une situation de comorbidité. Aujourd'hui comment fait-on ? Sur le territoire des Mauges, il y a 11 000 personnes de plus de 75 ans.

Je ne parle pas des plus de 50 ans en situation de comorbidité. Dans les 11 000, on compte les résidents d'EHPAD ou des résidences autonomes. 11 000 habitants qui doivent chacun recevoir deux doses. La première semaine, on disposait de 300 doses. Aujourd'hui, on est mieux, on dispose de 1470 doses cette semaine.

Je veux expliquer que toutes les personnes sont enregistrées sur des listes d'attente et que le délai est d'environ 3 semaines sur le centre du Pin. On ne peut pas faire mieux, on n'a pas plus de vaccin. Si tu as obtenu un rendez-vous sur un autre territoire, c'est tant mieux. Je rappelle également que depuis plusieurs semaines, il y a des gens de St Nazaire ou Challans qui se sont fait vacciner au Pin. Chacun essaye là où il peut. C'est aujourd'hui comme cela que nous sommes organisés. On vaccine dans l'ordre dans lequel les gens ont pris rendez-vous. Le délai est d'environ 3 semaines, la liste d'attente diminue chaque semaine et c'est tant mieux. Je rappelle qu'il y a deux injections, les personnes ayant reçu une première dose doivent repasser une seconde fois. Il reste environ 3 000 noms sur la liste d'attente. Vous pouvez faire tous les commentaires que vous voulez mais Mauges communauté ne peut pas faire plus. Elle a mobilisé tous ses moyens pour injecter tous les vaccins qui lui sont mis à disposition.

Intervention de Jean-Luc Jarret :

Comment se fait-il que j'ai eu un rendez-vous en 24h dans les Deux-Sèvres ?

Réponse de Didier Huchon :

Je ne suis pas élu dans les Deux-Sèvres. Je sais que le centre de vaccination du Pin en Mauges injecte 1500 doses par semaine avec des professionnels qui sont très largement mobilisés. Depuis aujourd'hui, on commence à prendre rendez-vous pour les plus de 70 ans mais on sera toujours dans les mêmes délais de 2-3 semaines environ. On peut se révolter mais on a mis sur le territoire des Mauges tous les moyens dont on disposait pour injecter tous les vaccins qui nous étaient attribués.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

Comment se fait-il qu'on ne vaccine pas uniquement la population de Mauges communauté ?

Réponse de Didier Huchon :

Le gouvernement nous interdit de territorialiser la vaccination. Tout le monde a le droit de se faire vacciner et tout le monde a le droit de se faire vacciner là où il le souhaite. Il n'y a pas aujourd'hui le droit de faire de la ségrégation territoriale. La liste d'attente est aujourd'hui composée essentiellement des habitants des Mauges et on prend l'ordre dans lequel les gens ont pris rendez-vous. La plupart des personnes qui se sont fait vacciner au Pin en étant issus d'un autre territoire sont des personnes qui ont utilisé des plages mises à disposition sur Doctolib. Le préfet a rappelé que nous avions l'obligation d'ouvrir des créneaux sur Doctolib et c'est ce que l'on fait. Le constat que nous faisons, c'est que la plupart des rendez-vous pris par ce biais sont des personnes qui ne résident pas sur le territoire de Mauges communauté. Tu as donc dû faire ce que d'autres gens font, c'est de s'insérer dans la vaccination via l'outil Doctolib. Cette organisation et ces obligations nous sont imposées par le gouvernement. On aurait préféré ouvrir Doctolib au moment où la liste d'attente était épuisée mais il y a une volonté du gouvernement d'ouvrir tous les créneaux possibles pour permettre aux personnes de prendre des rendez-vous. Finalement, cela réussit car Jean Luc a un rendez-vous pour demain et c'est tant mieux pour lui mais il y a des personnes qui sont sur liste d'attente au Pin.

Aujourd'hui, on respecte tous les rendez-vous, cela se passe très bien. Il y a une très bonne organisation. On a des retours qui nous font penser qu'il y a une très bonne coordination mais effectivement il y a une liste d'attente.

On espère disposer de beaucoup plus de doses car c'est la difficulté depuis le premier jour. Thierry Lebrech va évoquer le travail mené avec les personnels de santé (médecins, pharmaciens) qui aujourd'hui vaccinent mais en Aztrazeneca. On a des discussions en cours avec les professionnels.

Intervention de Thierry Lebrech :

Tout d'abord, un petit complément concernant les listes d'attente pour les personnes qui s'inscrivent dans différents centres de vaccination afin d'obtenir un rendez-vous au plus vite. Il pourrait être intéressant qu'ils préviennent quand ils ont obtenu un rendez-vous sur un autre site pour éviter que les agents appellent des personnes toujours sur les listes d'attente alors qu'elles sont déjà vaccinées. Si vous pouviez transmettre ce message.

Concernant la vaccination sur Sèvremoine, il y a un démarrage très progressif car ce sont des dotations individuelles qui sont apportées aux professionnels de santé que sont les médecins et les pharmaciens aujourd'hui. Sans doute, demain il y aura les infirmiers et infirmières. Ils sont approvisionnés en Aztrazeneca avec des dotations qui sont limitées aujourd'hui, maximum 30 doses par semaine. La montée en charge est prévue au mois d'Avril selon les rythmes de livraison des vaccins. Nous sommes aujourd'hui en discussion pour mettre à disposition un lieu dédié à la vaccination sûrement par quartier

de Sèvremoine. Nous échangeons pour définir les modalités qui conviennent à chacun afin qu'on vaccine un maximum de personnes sur le territoire quand les dotations seront suffisantes.

Intervention de Pierre Devêche :

L'initiative de la municipalité de mettre à disposition un local est tout à fait louable car au niveau des cabinets médicaux, nous n'avons pas forcément de local dédié, les pharmaciens encore moins. Par contre, il y a d'autres obstacles qui empêchent une généralisation de la vaccination quand les dotations de vaccins seront suffisantes. C'est le problème des rendez-vous. Actuellement, ce sont nos secrétaires qui assurent les rendez-vous ce qui génère un surcroît de travail considérable et quand il y a un local extérieur avec différents intervenants (médecins, pharmaciens et même infirmiers si le gouvernement les autorise), ce n'est pas logique que ça soit nos secrétaires qui assurent le secrétariat. Voilà je voulais souligner ce point pour assurer en avril, une vaccination de masse. Actuellement au cabinet de St Macaire, on assure deux matinées prises sur nos temps de repos. Le problème, c'est aussi d'éviter la fatigue des professionnels. Les trois points à surveiller sont les locaux, les prises de rendez-vous et la rotation des intervenants.

Réponse de Thierry Lebrec :

Un temps d'échange est prévu lundi pour échanger sur ces trois sujets afin de trouver une solution qui convienne à tous.

Intervention de Didier Huchon :

Notre obligation c'est de mobiliser tous les moyens. Les dotations vont augmenter significativement. Les collectivités, les professionnels de santé doivent se mobiliser pour que l'opération soit réussie.

2. Présentation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Mauges Communauté

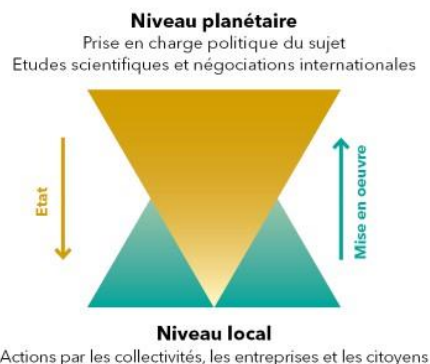
Introduction par Thierry Rousselot :

La présentation du PCAET de ce soir est un aboutissement mais aussi un point de départ. C'est l'aboutissement d'un long de travail de concertation et de réflexion mené par les élus de l'ancien mandat, que je veux remercier ce soir, accompagnés par les agents des collectivités territoriales et avec la participation d'un grand nombre de citoyens du territoire. C'est le fruit de leur travail qui est présenté ce soir. C'est aussi un point de départ car ce Plan Climat Air Energie Territorial doit être notre feuille de route pour les années à venir en matière de transition écologique. Il nous fixe un cap, des objectifs à atteindre, nous propose des actions à mener tout en ayant des indicateurs qui nous permettront de savoir régulièrement où nous en sommes.

La présentation aura lieu en deux temps : présentation de la démarche, un bilan et des objectifs fixés puis une présentation des axes du PCAET et pour chacun de ces axes, quelques exemples de réalisation sur Sèvremoine seront proposés. Je laisse la parole à Dimitri Caillaud, chargé de mission à Mauges communauté qui a été une des chevilles ouvrières de l'élaboration de ce PCAET.

Intervention de Dimitri Caillaud :

UNE QUESTION PLANÉTAIRE À SOLUTIONS TERRITORIALES



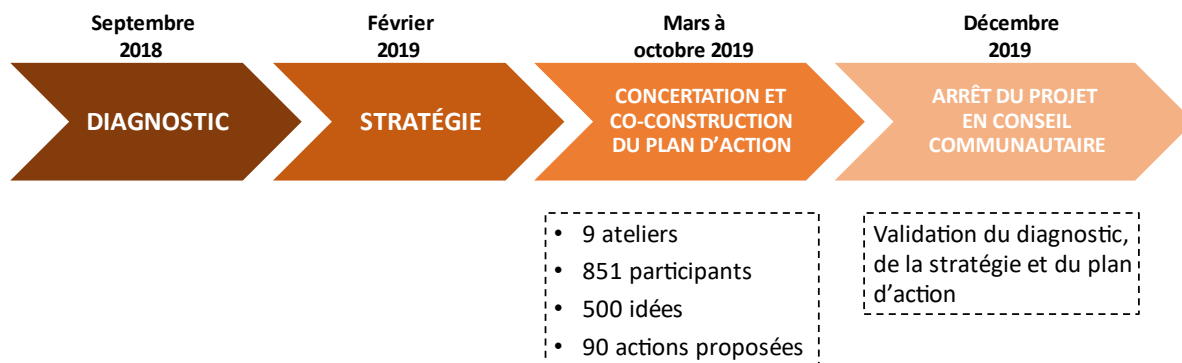
UNE PLANIFICATION TERRITORIALE FÉDÉRATRICE

Le PCAET est un plan **Stratégique et opérationnel** qui prend en compte la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :



- Le rôle du PCAET est de **coordonner** les actions en matière de transition énergétique sur le territoire et d'**animer** la démarche.
- Une démarche horizontale et non verticale.
- Un bon PCAET est un PCAET qui **implique le maximum d'acteurs** du territoire.

LES GRANDES ÉTAPES DU PCAET

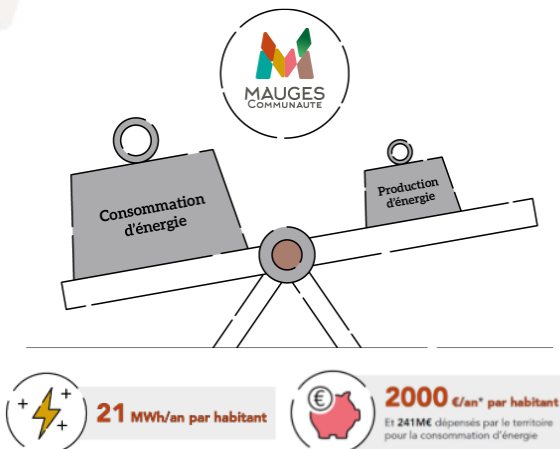
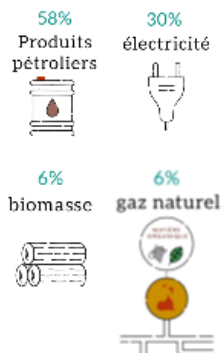


LA BALANCE ÉNERGÉTIQUE

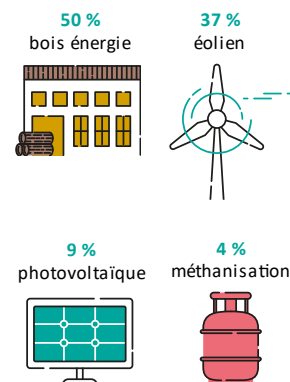
données 2014



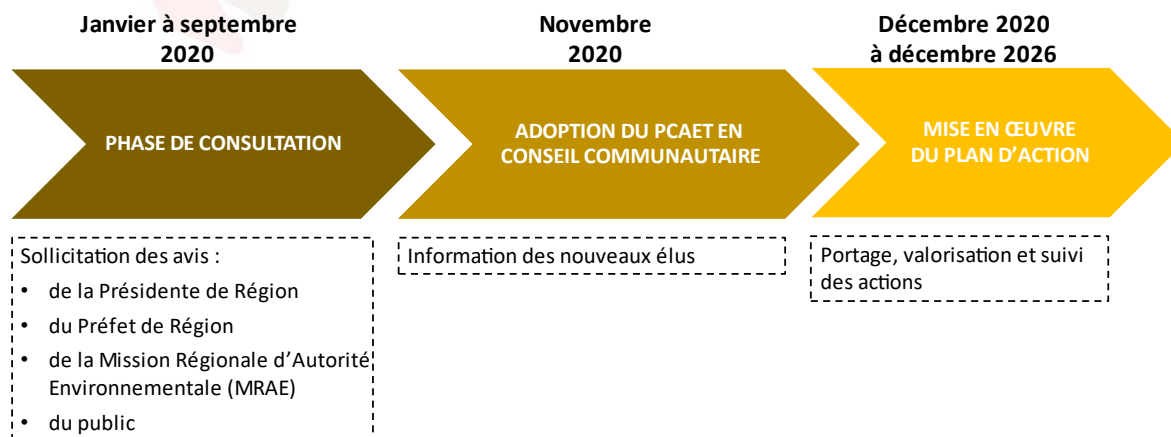
Consommation
2 569 GWh



Production
346 GWh



LES GRANDES ÉTAPES DU PCAET



LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

données 2014



10 Tonnes de CO₂/an par habitant

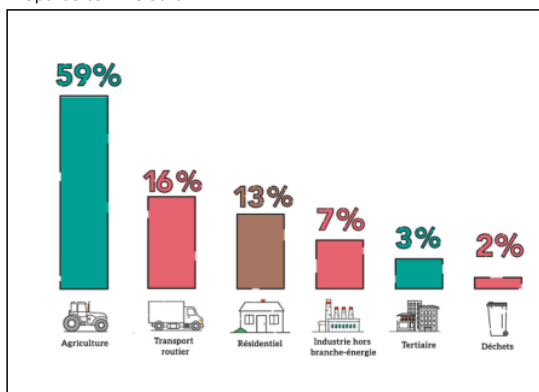
Représentant

1192 Kteq CO₂



21%
du département
en 2014

Répartis comme suit



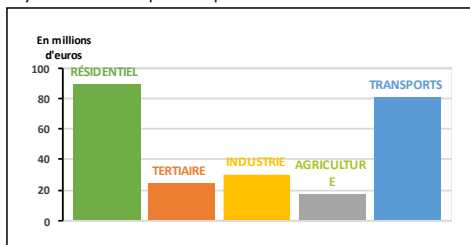
LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE



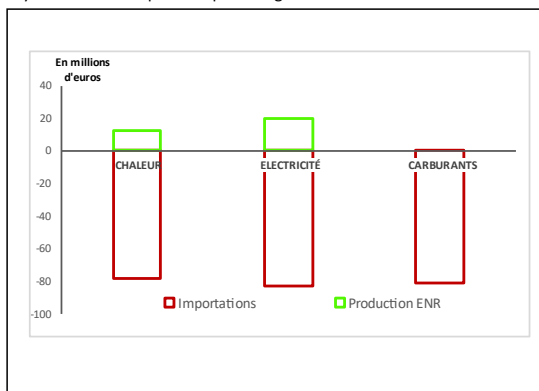
2000 €/an par habitant

Et **241M€** dépensés par le territoire pour la consommation d'énergie

Synthèse des dépenses par secteurs



Synthèse des dépenses par usage



VERS UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE EN 2050

Les axes de développement



SOBRIÉTÉ

Prioriser les besoins énergétiques essentiels dans les usages individuels et collectifs de l'énergie.



EFFICACITÉ

Réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin.



RENOUVELABLES

Privilégier les énergies renouvelables qui, grâce à un développement ambitieux, mais réaliste, peuvent remplacer progressivement les énergies fossiles et nucléaires.

1^{re} étape en 2030

-20%

de baisse des consommations d'énergie par rapport à 2012

40%

des énergies consommées en 2030 seront produites par des énergies renouvelables

-25%

de gaz à effet de serre par rapport à 2012

-28%

de polluants atmosphériques par rapport à 2012



LA STRATÉGIE

COORDONNER ET ANIMER LA DÉMARCHE

Pour anticiper les enjeux Énergie Climat de demain, répondre aux attentes de la population et accompagner les évolutions des métiers.

DYNAMISER LE TERRITOIRE

Pour créer de la richesse, des emplois, de l'innovation et développer la cohésion et les solidarités territoriales.

TRAVAILLER À PLUSIEURS ÉCHÉANCES

- 2025 pour préparer le territoire
- 2030 pour monter en puissance
- 2050 pour parvenir à un territoire à énergie positive

Pour un PCAET:

Ambitieux : viser la neutralité carbone à terme et diminuant fortement les consommations énergétiques : -20% en 2030, -50% en 2050

Cohérent : Accentuer les efforts « là où la collectivité peut agir » : secteurs résidentiel, tertiaire et transport de personnes : exemplarité des politiques publiques

Dynamique : S'appuyer sur un potentiel EnR et un savoir faire, aller au -delà des objectifs réglementaires (40% de part de production ENR en 2030 au lieu de 32%),

Systémique : adapter le territoire aux changements climatique et proposer un programme d'action cohérent avec les enjeux de santé, de biodiversité, de l'eau

Pragmatique : engager dès aujourd'hui des actions « pilotes », qui donneront leur fruit à moyen terme (adaptation, stockage de carbone)

LES PRINCIPAUX PARTENAIRES



Et vous ?

LA CONCERTATION



1 enquête en ligne : **373** participants

1 boîte à idée en ligne pendant **2** mois



1 atelier territorial acteurs et élus : **128** participants

1 atelier adaptation : **110** participants

6 ateliers communaux : **156** participants

2 ateliers citoyens : **84** participants



Bilan: 851 participants **500** idées
et **90** actions proposées

Les axes thématiques du plan d'actions

7 axes thématiques / 38 actions / 120 sous-actions



1

Axe 1 : Adapter le territoire aux changements climatiques

4 actions

Protection des milieux humides et cours d'eau

Connaître et mesurer les effets

Contrat Local de Santé

Gestion durable de la ressource en eau

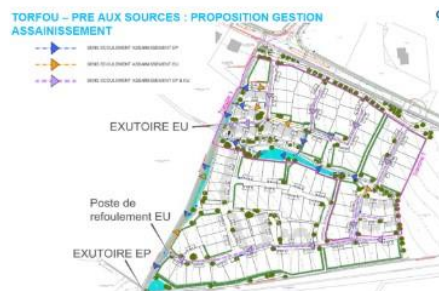


1

Axe 1 : Adapter le territoire aux changements climatiques



Extension du
CTT Est :
cuve de 40 m3
récupération
d'eau



Torfeu – Pré aux
sources :
Gestion Intégrée
des Eaux Pluviales



2

Axe 2 : Promouvoir un urbanisme et des logements de qualité en répondant aux enjeux de la transition énergétique

6 actions

Plateforme de
la rénovation
énergétique

Préserver la
ressource
foncière

Lutter contre la
précarité
énergétique

Quartiers à
« Energie
Positive »

Planification
urbaine

Améliorer la
qualité de l'air

2

Axe 2 : Promouvoir un urbanisme et des logements de qualité en répondant aux enjeux de la transition énergétique



Campagne d'information grand public au risque radon

- Partenariat avec ARS et CPIE
- Sensibiliser les élus et les agents des communes du territoire
- Organisation d'une campagne de sensibilisation grand public sur les deux communes les plus touchées la première année
- Réunions publiques avec distribution de dosimètres
- Coordination, formation et approvisionnement des points relais
- Accompagnement des particuliers



Campagne d'information sur le risque radon : Amélioration de la qualité de l'air

Soutien au projet d'habitat participatif

Partenariat dans la rénovation énergétique du logement social

ZAC Les Bottiers à Saint Germain : Requalification urbaine

3

Axe 3 : Agir en faveur d'une mobilité bas carbone et limiter les besoins de déplacement



6 actions

Voiture individuelle en transports collectifs

Mobilité durable pour les entreprises et les collectivités

motorisations alternatives

Vélo et des modes doux

Numérique

Intermodalité



3

Axe 3 : Agir en faveur d'une mobilité bas carbone et limiter les besoins de déplacement



Accès gare
de Torfou :
Mobilités
douces



création de
chaucidou en
agglomération



Parc de 6 ZOE
et 4 utilitaires
électriques



4

Axe 4 : Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique



7 actions

Exemplarité du
patrimoine
public

Zones d'activité
plus durables

Efficacité
énergétique
en entreprise

Achats publics
responsables

Projet Synergie

Economie
circulaire

Matériaux
biosourcés

4

Axe 4 : Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique



Centre Social
de Saint André :
Rénovation
énergétique

relamping
gradable LED sur
7 salles de sport



extinction
estivales dans les
zones
résidentielles

optimisation de
l'éclairage public
par réduction du
nombre de points
permanents

Achat
d'électricité
verte pour
certains
bâtiments
communaux

5

Axe 5 : Développer une agriculture bas carbone et proposer une alimentation locale et de qualité



3 actions



Accompagnement dans
la transition

Stockage du
carbone

Stratégie
agricole et
alimentaire

5

Axe 5 : Développer une agriculture bas carbone et proposer une alimentation locale et de qualité



Travail à réaliser sur la mise en place du Plan Alimentaire Territorial

Accompagnement à l'installation d'une activité de maraîchage au Longeron

6

Axe 6 : Accompagner la montée en puissance des énergies renouvelables et développer le mix énergétique



8 actions

bois énergie

biogaz

Photo-voltaïque

hydraulique

Réseaux de chaleur

géothermie

éolien

solaire thermique

6

Axe 6 : Accompagner la montée en puissance des énergies renouvelables et développer le mix énergétique



Extension CTT Est :
Installation sur les
toits de 500 m² de
panneaux
photovoltaïques

Centrale
photovoltaïque
en toiture au
Longeron

Saint Macaire :
Étude sur un projet
de réseau de
chaleur

Chaudière bois à
la résidence
autonomie le
Bosquet à
Tillières



7

Axe 7 : Mobiliser les ressources pour communiquer et financer la transition énergétique



4 actions

Mobiliser les
financements

Animer la
démarche
PCAET

Impliquer les
citoyens

Créer un réseau
de partenaires



Conclusion par Thierry Rousselot :

Comme vous le voyez ce PCAET est ambitieux avec comme objectif d'avoir un territoire à énergie positive et neutre en carbone. Quand l'objectif est trop loin, il est préférable de fixer des objectifs intermédiaires. Vous les avez vus pour 2030 mais je les rappelle : la baisse de 30 % des consommations d'énergie, un seuil de 40% des énergies locales, moins 25% de gaz à effet de serre et moins 28% de polluants atmosphériques. Ces seuils doivent être pris par rapport aux chiffres de 2012. Il va falloir être sobre, être efficace. Avant de produire local, il faudra une prise de conscience. Il faudra faire preuve de pédagogie. La présentation de ce soir est un premier exemple. Le PCAET, c'est notre feuille de route. Il doit baliser notre action en matière de transition écologique, nous servir d'aiguillon dans la réalisation de nos projets et de nos investissements.

Intervention de Jean-Luc Jarret :

Je voulais savoir où en est le projet de parc photovoltaïque à la Baconnière à Roussay.

Réponse de Thierry Rousselot :

Il est sur les rails. On travaille actuellement ce projet avec la SEM Mauges Energie pour qu'il puisse se mettre en place. Je n'ai pas pour l'instant de date à fournir pour dire quand il sera opérationnel mais c'est un projet qui est bien en cours.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

J'ai trois remarques et trois questions.

Une première remarque sur l'intermodalité. Aujourd'hui on a des zones de covoiturage avec de belles places de parking mais on n'a pas de parking à vélos. Les personnes qui viennent à vélo ne peuvent pas laisser leurs vélos. On a demandé à plusieurs reprises au Conseil départemental mais sans réponse. On aimerait votre soutien.

La deuxième chose en parlant de vélo, c'est de prévoir des pistes cyclables dans les communes nouvelles, les communes déléguées mais également entre les intercommunalités. On a un bassin de vie sur Cholet, des personnes qui vont travailler sur Cholet. Désormais les vélos à assistance électrique permettent pour certains d'aller à vélo sur Cholet mais à l'heure actuelle, c'est encore assez dangereux. Est-ce bien prévu ?

Ma troisième remarque concerne les zones d'activités plus durables qui sont souvent oubliées, il y a souvent beaucoup d'éclairage mais pas de pistes cyclables et très peu de zones vertes. Est-ce bien prévu ces réaménagements de zones d'activités ?

C'étaient mes remarques. Mes 3 questions maintenant.

On a parlé de quartiers à énergie positives. Des lotissements sont prévus à Sèvremoine. Dans ces lotissements, est-il prévu des quartiers à énergie positive.

Deuxième chose, on a parlé d'implication des citoyens : c'est amusant d'ailleurs, c'est marqué mobiliser les ressources pour communiquer et faciliter la transition énergétique. Je pensais qu'on voulait que les citoyens financent. Il faut aller plus loin que les sensibiliser mais vraiment les impliquer. La question maintenant, c'est comment va-t-on les impliquer, y compris les acteurs locaux ?

Ma dernière question, il est prévu un comité de suivi. Comment vont être évalués les objectifs, le comité de suivi a-t-il été créé et qui en fait partie ?

Réponse de Thierry Rousselot :

Le sujet Vélo a été fréquemment évoqué dans les réunions PPI, cela fait partie des axes qu'il faut mettre en place et définir. Je rejoins tout à fait l'idée que les pistes cyclables doivent permettre aux habitants de se déplacer vers les différentes communes, les écoles à l'intérieur mais également à l'extérieur du territoire. La commission mobilités de Mauges communauté travaille sur cette question de l'intermodalité, du lien entre les différentes communes. Cela doit faire partie des axes de travail du mandat. Pour les zones d'activités, il y a effectivement un travail à mener sur les éclairages. Sur les quartiers à énergie positive, on n'a pas défini pour le moment de quartier allant de ce sens mais sur certains quartiers certaines choses sont envisagées, notamment au niveau de la gestion de l'eau. Au niveau du PPI, quand les différents quartiers auront été définis, certains pourront être ciblés. Sur la partie implication des citoyens, il avait été prévu une présentation du PCAET en marge d'une manifestation liée à l'inauguration du parc éolien de Chemillé. Malheureusement, avec la Covid, cette situation a été réduite à une conférence. C'est effectivement un axe de travail pour la commission de Mauges communauté. Pour le suivi du PCAET, un document a été établi par Mauges communauté. Il définit pour chacune des actions les modalités et indicateurs qui permettront de faire le point sur les différentes actions et voir si les objectifs ont été atteints. Tout n'est pas défini définitivement.

Intervention de Pierre Devêche :

Il y a dans tous ces axes une implication importante des individus. Ne faudrait-il pas dans chaque commune déléguée une personne identifiée, peu importe le nom, pour aider au choix individuel. Il y a quand même des choses incohérentes. Je pense notamment à St Macaire et ce qui a été décidé au niveau du chauffage de l'église avec une chaudière au gaz alors qu'il y a une réflexion sur un réseau de chaleur entre différents bâtiments communaux autour de la Place Doisy.

Réponse de Thierry Rousselot :

Sur l'implication citoyenne, c'est ce que je disais tout à l'heure, il va falloir faire preuve de pédagogie et donc mettre en œuvre des actions qui permettent aux personnes de savoir ce qui peut se faire en matière de rénovation énergétique. Pour tout ce qui est bâtiment, je crois que c'est l'un des objectifs de la maison de l'habitat qui doit se créer au niveau de Mauges communauté pour avoir en un seul lieu des personnes qui puissent répondre aux questions et proposer des solutions.

Intervention de Richard Cesbron :

Je peux confirmer et amener des compléments d'informations. La maison de l'habitat n'a pas vocation à répartir des délégués sur tout le territoire mais elle doit être ce lieu unique pour avoir un conseil plus exhaustif, plus appuyé pour guider les habitants dans leurs choix. Ce conseil doit être neutre et gratuit, c'est important pour déterminer des feuilles de routes dans des travaux de rénovation ou de construction. L'une des visées de ce conseil sera forcément la transition écologique. Aujourd'hui, la complexité pour les habitants c'est de se retrouver dans toutes les aides dont ils peuvent bénéficier. Nos agents d'accueils sont informés pour guider vers le bon interlocuteur suivant le lieu d'habitation ou le niveau de revenu. Le moteur de recherche du site de Mauges communauté permet également, en remplissant quelques informations, de savoir quel numéro composer afin d'avoir de suite le bon interlocuteur pour les accompagner dans leur démarche ou projet. Mauges communauté est doté d'un Plan Local de l'Habitat qui a été voté sous la précédente mandature et a démarré ses actions au début de ce mandat. Beaucoup d'habitants bénéficient des conseils, notamment financier, qui vont en ce sens. Les choses sont amorcées et ça fonctionne vraiment bien.

Intervention de Hervé Launeau :

Pour être complet par rapport à St Macaire, la loi interdit que les lieux de culte soient raccordés au réseau public.

Intervention de Didier Huchon :

C'est une question transverse, pilotée par Mauges communauté mais avec les communes et les citoyens, qui feront notre quotidien dans les actions menées durant le mandat. C'est une approche transverse de nos politiques publiques.

3. Vérification du quorum

- 56 élus présents
- 8 délégations
- 64 votants

Didier Huchon informe l'assemblée de l'arrivée de Gaëtan Barreau en remplacement de Béatrice Bahuaud qui a démissionné de son mandat du fait de son recrutement par Sèvremoine en tant que chargée de mission Santé-vieillessement.

4. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, M. Claude Brel, membre de la minorité, est désigné secrétaire de séance, sans opposition.

5. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 Janvier 2021

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

J'ai quelques remarques à formuler sur la forme : l'ordre du jour n'a pas été indiqué dans les formes, il n'est pas indiqué ordre du jour mais note de synthèse ce qui n'est pas conforme au code général des collectivités territoriales. La désignation du secrétaire de séance et l'approbation du procès-verbal était, il me semblait, dans les délibérations et non dans le préambule, mais peut être que je me trompe. Et ensuite les éléments du budget, nous les avons reçus lundi et ce n'est pas 5 jours avant le Conseil municipal. Donc, par conséquent, nous ne prendrons pas part au vote du budget.

Intervention de Geneviève Gaillard :

Pour compléter sur le budget, je tiens à rappeler que logiquement, lors de la séance précédente, le débat d'orientations budgétaires aurait dû être mis à l'ordre du jour et pas en préambule et ça aurait dû donner lieu à un vote donnant acte que le débat d'orientations budgétaires a bien eu lieu. Comme c'est un élément constitutif du budget, le budget primitif proposé repose sur une irrégularité donc nous ne participerons pas à une délibération reposant sur une base juridique irrégulière.

Réponse de Didier Huchon :

J'essaie de reprendre les différentes questions. Sur la question de la partie délibérative, on corrigera. Il faut juste glisser les lignes 3 et 4 en dessous du mot délibérations. Pour ce qui concerne l'ordre du jour, c'est une question technique, l'ordre du jour a bien été transmis mais en haut, c'est indiqué note de synthèse et pas ordre du jour. On est d'accord que sur le document, si on remplace note de synthèse par ordre du jour et qu'à la suite de l'ordre du jour, on écrit note de synthèse, ça convient à tout le monde. Je vous fais cette proposition pour le prochain Conseil. Est-ce que ça convient à tous ?

Approbation de la salle.

DELIBERATIONS

DELIB-2021-037

Adoption du Compte de gestion 2020 du budget principal

Rapporteur : Chantal Moreau, Déléguée aux finances et aux achats.

Le compte de gestion est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses. Il retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire. Il est obligatoirement transmis à la collectivité avant l'adoption du compte administratif, avec lequel il doit concorder. Le compte de gestion est entendu, débattu et arrêté par l'assemblée délibérante.

Vu l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion 2020 du budget principal établi par le receveur municipal

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	52	2	8

APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget principal.

Intervention de Geneviève Gaillard :

Je demande que, conformément au CGCT, soit désigné un président de séance avant la présentation pour l'adoption des comptes administratifs, car le maire doit quitter la salle au moment du vote.

Réponse de Didier Huchon :

On va respecter les formalités très importantes. On va vous proposer de désigner un président de la séance qui fera appel au vote au moment de l'adoption du compte administratif. Je peux rester dans la salle le temps de la présentation au moment des débats mais je dois partir au moment du vote. Je vous propose de désigner Richard Cesbron comme président de séance pour l'adoption du compte administratif.

Approbation de la salle.**DELIB-2021-038****Adoption du Compte administratif 2020 du budget principal**

Rapporteur : Chantal Moreau, Déléguée aux finances et aux achats.

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées (recettes certaines mais non perçues et dépenses commandées mais non payées) appelées « restes à réaliser ». Le résultat excédentaire ou déficitaire est reporté au budget primitif de l'année suivante. Le compte administratif est voté au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos. En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire peut assister à la discussion arrêtant les comptes mais il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le maire sort de la salle pour le vote de ces comptes administratifs. Richard Cesbron, premier adjoint, assure la présidence de l'assemblée.

Vu l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2020 du budget principal

Budget principal

Dépenses de fonctionnement 2020 :	17 823 423.59 €
Recettes de fonctionnement 2020 :	21 789 486.11 €
Résultat 2020 :	3 966 062.52 €
R002 résultat antérieur :	1 119 398.67 €
Résultat de fonctionnement à reporter :	5 085 461.19 €
Dépenses d'investissement 2020 :	8 329 672.32 €
Recettes d'investissement 2020 :	8 487 953.52 €
Résultat 2020 :	158 281.20 €
D001 résultat antérieur :	4 175 751.61 €
Résultat d'investissement à reporter :	4 334 032.81 €

Didier Huchon ayant quitté la salle, la délibération est mise au vote sous la présidence de Richard Cesbron.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	52	10	0

CONSTATE la stricte concordance entre le compte administratif 2020 du budget principal et le compte de gestion 2020 du budget principal établis par le comptable des Finances Publiques.

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget principal de la commune.

DELIB-2021-039**Adoption du Compte de gestion 2020 du budget annexe « Bâtiments »****Rapporteur : Chantal Moreau, Déléguée aux finances et aux achats.**

Le compte de gestion est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses. Il retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire. Il est obligatoirement transmis à la collectivité avant l'adoption du compte administratif, avec lequel il doit concorder. Le compte de gestion est entendu, débattu et arrêté par l'assemblée délibérante.

Vu l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion 2020 du budget annexe « Bâtiments » établi par le receveur municipal

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
64	53	3	8

APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget annexe « Bâtiments ».

DELIB-2021-040**Adoption du Compte administratif 2020 du budget annexe « Bâtiments »****Rapporteur : Chantal Moreau, Déléguée aux finances et aux achats.**

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées (recettes certaines mais non perçues et dépenses commandées mais non payées) appelées « restes à réaliser ». Le résultat excédentaire ou déficitaire est reporté au budget primitif de l'année suivante. Le compte administratif est voté au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos. En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire peut assister à la discussion arrêtant les comptes mais il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le maire sort de la salle pour le vote de ces comptes administratifs. Richard Cesbron, premier adjoint, assure la présidence de l'assemblée.

Vu l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe « Bâtiments »

Budget bâtiment

Dépenses de fonctionnement 2020 :	206 393.26 €
Recettes de fonctionnement 2020 :	1 186 181.53 €
Résultat 2020 :	979 788.27 €
R002 résultat antérieur :	- €
Résultat de fonctionnement à reporter :	979 788.27 €
Dépenses d'investissement 2020 :	134 519.82 €
Recettes d'investissement 2020 :	1 121 241.45 €
Résultat 2020 :	986 721.63 €
D001 résultat antérieur :	1 302 196.60 €
Résultat d'investissement à reporter :	2 288 918.23 €

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
63	52	9	2

CONSTATE la stricte concordance entre le compte administratif 2020 du budget annexe « Bâtiments » et le compte de gestion 2020 du budget annexe « Bâtiments » établi par le comptable des Finances Publiques.

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget annexe « Bâtiments » de la commune

DELIB-2021-041

Adoption du Compte de gestion 2020 du budget annexe « Lotissements »

Rapporteur : Chantal Moreau, Déléguée aux finances et aux achats.

Le compte de gestion est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses. Il retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire. Il est obligatoirement transmis à la collectivité avant l'adoption du compte administratif, avec lequel il doit concorder. Le compte de gestion est entendu, débattu et arrêté par l'assemblée délibérante.

Vu l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion 2020 du budget annexe « Lotissements » établi par le receveur municipal

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
64	53	3	8

APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget annexe « Lotissements ».

DELIB-2021-042

Adoption du Compte administratif 2020 du budget annexe « Lotissements »

Rapporteur : Chantal Moreau, Déléguée aux finances et aux achats.

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées (recettes certaines mais non perçues et dépenses commandées mais non payées) appelées « restes à réaliser ». Le résultat excédentaire ou déficitaire est reporté au budget primitif de l'année suivante. Le compte administratif est voté au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos. En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire peut assister à la discussion arrêtant les comptes mais il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le maire sort de la salle pour le vote de ces comptes administratifs. Richard Cesbron, premier adjoint, assure la présidence de l'assemblée.

Vu l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe « Lotissements »,

Budget Lotissements

Dépenses de fonctionnement 2020 :	2 108 478.75 €
Recettes de fonctionnement 2020 :	2 106 566.13 €
Résultat 2020 : -	1 912.62 €
R002 résultat antérieur :	1 855 744.67 €
Résultat de fonctionnement à reporter :	1 853 832.05 €

Dépenses d'investissement 2020 :	2 105 444.90 €
Recettes d'investissement 2020 :	1 851 338.75 €
Résultat 2020 : -	254 106.15 €
D001 résultat antérieur : -	1 768 338.75 €

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	51	9	2

CONSTATE la stricte concordance entre le compte administratif 2020 du budget annexe « Lotissements » et le compte de gestion 2020 du budget annexe « Lotissements » établi par le comptable des Finances Publiques.

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget annexe « Lotissements » de la commune

DELIB-2021-043

Affectation des résultats du Budget principal 2020

Rapporteur : Chantal Moreau, Déléguée aux finances et aux achats.

Le compte administratif de l'année n-1 doit dégager un excédent de fonctionnement appelé résultat. La section d'investissement fait apparaître, en principe, au contraire un solde négatif. Le conseil municipal doit donc, l'année qui suit l'exécution d'un budget, affecter en priorité le résultat de fonctionnement de l'année n-1 en section d'investissement. Le surplus éventuel peut être affecté selon le choix de l'assemblée délibérante en section d'investissement ou faire l'objet d'un report en fonctionnement.

Vu l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2020 du budget principal

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	52	7	3

AFFECTE les résultats 2020 du budget principal comme suit :

- Report à nouveau du résultat de fonctionnement (recettes 002) = 1 000 000 €
- Affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement (1068) = 4 085 461.19 €
- Report du résultat d'investissement (recettes 001) = 4 334 032.81€.

DELIB-2021-044

Affectation des résultats du Budget annexe « Bâtiments » 2020

Rapporteur : Chantal Moreau, Déléguée aux finances et aux achats.

Le compte administratif de l'année n-1 doit dégager un excédent de fonctionnement appelé résultat. La section d'investissement fait apparaître, en principe, au contraire un solde négatif. Le conseil municipal doit donc, l'année qui suit l'exécution d'un budget, affecter en priorité le résultat de fonctionnement de l'année n-1 en section d'investissement. Le surplus éventuel peut être affecté selon le choix de l'assemblée délibérante en section d'investissement ou faire l'objet d'un report en fonctionnement.

Vu l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe « Bâtiments »

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
64	53	7	4

AFFECTE les résultats 2020 du budget annexe « Bâtiments » comme suit :

- Report à nouveau du résultat de fonctionnement (recettes 002) = 979 788.27 €
- Report du résultat d'investissement (recettes au 001) = 2 288 918.23 €

DELIB-2021-045

Affectation des résultats du Budget annexe « Lotissements » 2020

Rapporteur : Chantal Moreau, Déléguée aux finances et aux achats.

Le compte administratif de l'année n-1 doit dégager un excédent de fonctionnement appelé résultat. La section d'investissement fait apparaître, en principe, au contraire un solde négatif. Le conseil municipal doit donc, l'année qui suit l'exécution d'un budget, affecter en priorité le résultat de fonctionnement de l'année n-1 en section d'investissement. Le surplus éventuel peut être affecté selon le choix de l'assemblée délibérante en section d'investissement ou faire l'objet d'un report en fonctionnement.

Vu l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe « Lotissements »

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	51	7	4

AFFECTE les résultats 2020 du budget annexe « Lotissements » comme suit :

- Report à nouveau du résultat de fonctionnement (recettes 002) = 1 853 832.05 €
- Report du déficit d'investissement (dépenses au 001) = 2 022 444.90 €

DELIB-2021-046

Taux de Fiscalité 2021

Rapporteur : Chantal Moreau, Déléguée aux finances et aux achats.

L'arrêté préfectoral créant la commune nouvelle a été pris par le préfet après le 1er octobre 2015, ce qui implique que la commune nouvelle de Sèvremoine n'existait pas encore fiscalement en 2016, mais seulement depuis le 1^{er} janvier 2017. Ainsi, le 14 avril 2016, le conseil municipal a voté un taux par collectivité, par taxe, soit 32 taux (2 pour l'ex CCMS). Chaque année, la commune nouvelle valide les taux cibles.

A la date d'établissement de la présente note de synthèse, les informations fiscales pour 2021 ne nous ont pas encore été communiquées par les services de l'Etat.
Le budget a donc été établi sur la base des simulations présentées à l'occasion du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Rappel des taux d'imposition 2020 calculés par l'administration fiscale

Communes	Taux TFB 2020 (%)	Taux TFNB 2020 (%)
La Renaudière	22.94	51.09
Roussay	21,32	45.61
St Crespin sur Moine	18,69	40.22
Montfaucon Montigné	19,44	42,45
Torfou	18,50	38,74
Tillières	19.87	42,44
Le Longeron	19,10	44,57
Saint-André de la Marche	21,14	44.77
Saint Germain sur Moine	19,08	39,88
Saint Macaire en Mauges	16,66	39,53
Durée de lissage à compter du 1er janvier 2017	11 ans	11 ans
Taux cibles communaux	18,72	42,17

Il est proposé de maintenir à l'identique les taux cibles de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties du fait de l'obligation d'harmonisation vers un taux cible unique à l'issue de la période de lissage. Le taux cible communal resterait donc à 18.72% sachant qu'il convient désormais d'y ajouter le taux départemental puisque le produit départemental du foncier bâti est affecté à la commune en substitution de la perte du produit de la taxe d'habitation. Le taux départemental était en 2020 de 21.26% ce qui nous amène à un taux global de 39.98% en 2020 qu'il est proposé de maintenir à l'identique pour 2021.

Il est précisé que les taux ainsi votés constituent les taux cibles à atteindre au terme de la période de lissage validée par le conseil municipal en 2016 (soit 2027 pour le foncier bâti et le foncier non bâti).

Pour mémoire, le taux de taxe d'habitation établi pour 2020 était de 21.11% mais ce taux ne donne désormais plus lieu à un vote par le Conseil municipal du fait de la réforme de la fiscalité locale.

Vu l'article D. 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1636 C à 1640 F du code général des impôts,

Intervention de Didier Huchon :

Lors du débat d'orientations budgétaires, une question avait été posée sur les conditions dans lesquelles les 10 communes s'étaient accordées pour définir la période de lissage. La décision avait été prise préalablement à la décision de la création de la commune nouvelle. La décision de création de la commune nouvelle a donc été prise en connaissance des impacts en matière de fiscalité pour les habitants de Sèvremoine.

La discussion avait porté sur les écarts de taux existants sur le territoire. Deux communes étaient en écart négatif, les taux étant plus bas : St Macaire et Torfou. La volonté politique des dix communes, pas seulement celles de St Macaire et Torfou, était de neutraliser, autant que possible, les conséquences de l'harmonisation des taux. La fusion et la création de cette commune nouvelle nous obligeait à appliquer un taux identique. Pour ceux qui étaient en dessous, c'étaient des marches à monter. Pour les autres, des marches à descendre.

On a d'abord fait un calcul pour savoir quel serait le taux cible pour maintenir le même produit fiscal, c'est-à-dire la somme des dix produits fiscaux des dix communes. Ensuite, on a calculé les conséquences de l'application de ce taux cible sur les ménages. Politiquement, on a alors convenu que ce taux aurait un impact trop important pour les ménages de St Macaire et Torfou. On a alors évalué quels étaient les leviers à notre disposition. Il y en a deux : le taux lui-même, que l'on pouvait librement

fixer, et les abattements familiaux, qui permettent de neutraliser les effets pour les ménages avec enfants.

Finalement, on s'est accordé sur un taux cible inférieur et des abattements supérieurs. Je ne reviens pas sur les taux car ce n'est pas parlant. Pour les abattements, c'est plus simple. Historiquement, pour nos communes, ils étaient de 10% pour un foyer avec un ou deux enfants et de 15% à partir de 3 enfants. On a fait le choix de passer à un abattement de 14% pour un foyer avec un ou deux enfants et de 20% à partir de 3 enfants.

Si nous n'avions pas fait de lissage, pour un couple sans enfant, et donc sans abattement, l'incidence aurait été de 13 € en une fois à St Macaire. En lissant sur quatre ans, on a divisé par 4 pour que le contribuable ait chaque année une petite marche à monter. A St Macaire, pour un foyer avec un enfant, la marche à monter était de 11 €. Pour deux enfants, la marche à monter était de 9 €. Pour trois enfants et plus, la marche était de 4 €. Pour Torfou, comme la valeur locative est différente, les effets sont différents : pour un foyer sans enfant, l'impact était de 15 €, pour un foyer avec un enfant, la marche à monter était de 4 €. Pour deux enfants, il y avait une baisse de 8 € et pour un couple avec trois enfants et plus, il y avait une baisse de 26 €.

En prenant cette décision, on se privait d'une partie du produit fiscal. Au moment de la décision avec les données de 2015, cela nous amenait à une perte de 355 000 € de produit fiscal par an seulement pour la taxe d'habitation. On savait déjà qu'une partie allait être compensée par la dynamique du territoire et la revalorisation des bases par l'Etat. En réalité sur les quatre années de lissage de la taxe d'habitation, on a observé qu'on perdait chaque année entre 150 000 et 200 000 €.

On a fait le même travail sur le foncier bâti, on a appliqué un taux cible qui était le taux moyen pondéré. On lisse là sur 11 années. L'impact, au regard des données de 2015, était de 4 € par an pour un foyer de St Macaire et de 40 centimes d'euros par an pour un foyer de Torfou. L'année 2016 était une année blanche, ce n'était pas une année fiscale de commune nouvelle mais les taux appliqués étaient ceux votés par les dix communes historiques. Malgré tout dès 2016, pour les deux communes concernées, il a été décidé d'appliquer un début de convergence ce qui a permis de lisser sur une année supplémentaire. Aussi, pour un certain nombre de foyers de St Macaire et de Torfou, il y a eu une baisse en 2016 puis une pente ascendante pour rejoindre le taux cible à compter de 2017.

Il était important de repréciser tout cela pour mesurer les effets de l'obligation de convergence des taux. Pour la taxe d'habitation, le lissage est terminé mais surtout elle a été supprimée ce qui n'était pas prévu au départ. Pour le foncier bâti, on est toujours sur la période de lissage qui a démarré en 2017 et qui prendra fin au bout de 11 années.

Tout cela a fait l'objet d'un débat, l'idée a toujours été de ne pas faire payer aux contribuables cette harmonisation obligatoire.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

Il n'y a pas d'abattement pour les enfants dans le cadre de la taxe foncière ?

Réponse de Didier Huchon :

Non en effet.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	52	4	6

FIXE les taux cibles suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,98 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,17 %

DELIB-2021-047

Adoption des subventions 2021

Rapporteur : Chantal Moreau, Déléguée aux finances et aux achats.

Conformément à l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales, les membres dirigeants (Président, Trésorier, membre du Bureau, du Conseil d'Administration...) d'associations concernées par les subventions mises au vote ont quitté la salle au moment des débats et du vote.

Ont donc quitté la salle sans prendre part aux débats et au vote : Guillaume Benoist, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Geneviève Gaillard, Sébastien Mazan, Colette Landreau et Marie-Annick Renoul.

M. Thierry Rousselot a indiqué ne pas utiliser la délégation de vote accordée par Mme Claire Bonnin pour participer au vote concernant cette délibération.

En 2021, le montant de la subvention communale versée au budget CCAS est de 100 000,00 €.

Parallèlement au vote du budget primitif 2021 de Sèvremoine, le conseil municipal doit voter les subventions communales aux associations.

L'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales prévoit cependant que toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Aussi, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23 000 €, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

7 subventions sont supérieures à 23 000 € et donnent donc lieu à établissement d'une convention de financement. Cela concerne :

• CSI	589 218.00 €
• Familles rurales St Macaire	425 267.00 €
• Ecole du Musique Sèvremoine	89 000.00 €
• Anim'en Folie Torfou	80 000.00 €
• ABC	79 570.00 €
• Familles Rurales Saint André	40 000.00 €
• Familles Rurales Tillières	70 393.50 €

A cette liste s'ajoutent trois associations pour lesquelles il convient de procéder à la signature d'une convention :

• Cicadelle Maison du Mineur et des Energies	22 500.00 €
• Comité des Fêtes Saint Macaire	15 000.00 €
• Familles Rurales Le Longeron	20 000.00 €

Le montant des subventions 2021 se décompose comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT (en €)
ESPACE PUBLICS	
Amicale des Pêcheurs de la Moine	1 000.00 €
Chasse St Hubert SG	100.00 €
Chemins Val de Moine	3 700.00 €
Gaule Macairoise	250.00 €
L'Ablette Longeronnaise	2 627.00 €
Les Chasseurs Renaudins	100.00 €
Les pêcheurs de l'étang du Gué SG	250.00 €
Prosper Amiot - section sentiers de randonnée	3 500.00 €
Torfou Sentier Nature	914.10 €
TOTAL ESPACES PUBLICS	12 441.10 €
SPORTS	
Aéromodélisme (RAM) SM	500.00 €
AML Longe'country	350.00 €
AML section danse moderne LL	2 000.00 €
AML section éveil sportif LL	1 000.00 €
ARCT-Football SC TI	3 810.00 €
ASLT (Association Sportive LL TO)	6 000.00 €
ASSB-Basket TO LL	5 600.00 €
Association danses macairoises	2 940.00 €

Association sportive du lycée Champ Blanc LL	400.00 €
Basket ball SA	6 200.00 €
BSM Basket SM	7 300.00 €
Course des Vignes Moine et Sanguèze	400.00 €
Détente Germinoise	200.00 €
ECSF (Education canine) LR	200.00 €
EDM (Etoile des Mauges) SA	5 840.00 €
Entente des Mauges	2 200.00 €
Entente pongiste de la Moine	2 400.00 €
Entente Sportive la Romagne Roussay (ESRR)	1 500.00 €
Etoile Cycliste Montfauconnaise	2 000.00 €
Evasion cycliste germinoise	150.00 €
Eveil Gymnastique (les Vaillants)	2 810.00 €
FCAM Football Club St André St Macaire	13 526.00 €
FCVM (Football Club Val de Moine) SG	5 290.00 €
FCVR (Football Club Villedieu LR)	1 000.00 €
Fleche Macairoise	1 300.00 €
Gymnastique entretien SM	100.00 €
Gymnastique les Dominos SM	3 200.00 €
Harmony Dance	1 445.00 €
Judo Club Saint Macaire	2 300.00 €
Le Laiton Torfousien	300.00 €
Les Dynamic's	8 114.00 €
Les Roues Pêtes	200.00 €
MBC	7 500.00 €
MTC Andrérappages	100.00 €
RCA Rando Club Andréatain (Cyclotourisme SA)	460.00 €
Rollers Longeronnais	250.00 €
RSRV Basket	1 590.00 €
Saint Macaire Volley	1 800.00 €
Tennis de table SA	3 500.00 €
Tennis de table SM	1 715.00 €
Tennis de table TO (Les Vaillants)	1 050.00 €
Twirling Club Macairois	200.00 €
Twirling TI	140.00 €
Volley Détente Germinois	150.00 €
Yoga Ashtanga	200.00 €
Yoga TO	400.00 €
TOTAL SPORTS	109 630.00 €
ENFANCE JEUNESSE	
Amicale Laïque SG	400.00 €
Amicale Laïque Tillières	2 726.00 €
Anim'en Folie Torfou	80 000.00 €
APEL LL	1 491.00 €
APEL LR	2 114.00 €
APEL MM	3 160.00 €
APEL RO	2 452.00 €
OGEC SA	1 561.00 €
APEL SC	1 385.00 €
APEL SG	2 795.00 €
APEL SM Comité Parents école maternelle privée SM	1 435.00 €
APEL SM Comité Parents école Primaire privée SM	7 429.00 €
APEL TI	1 908.00 €
APEL TO	2 921.00 €
CSI	589 218.00 €
L'ABC	79 570.00 €
OCCE Ecole Publique maternelle SM	805.00 €
OCCE Ecole Publique primaire SM	5 104.00 €
OCCE MM	1 169.00 €
OCCE SC	679.00 €
OCCE SA la courte echelle	2 424.00 €
OCCE SG	2 550.00 €

Familles rurales SA	40 000.00 €
Familles rurales LL	20 000.00 €
Familles rurales SC	4 500.00 €
Familles rurales SM	425 267.00 €
Familles rurales TI	70 393.50 €
Family	8 516.00 €
JUNIOR ASSOCIATION "DE FILLES EN AIGUILLES" SM	300.00 €
JUNIOR ASSOCIATION "JEUN'S SQUARE" MM	300.00 €
JUNIOR ASSOCIATION "Actif Jeunes" RO	300.00 €
JUNIOR ASSOCIATION "Association des Jeunes Tillierois" TI	300.00 €
JUNIOR ASSOCIATION "BREAK 12" SG	300.00 €
JUNIOR ASSOCIATION "Jeunes Renaudins" LR	300.00 €
JUNIOR ASSOCIATION "Lap'1 Crespin" SC	300.00 €
JUNIOR ASSOCIATION "PLAYMANG'ART" SM	300.00 €
JUNIOR ASSOCIATION "RIDER CREW" SM	300.00 €
JUNIOR ASSOCIATION "RIDICULUS" SM	300.00 €
JUNIOR ASSOCIATION "Universal Space Andréatain" SA	100.00 €
MAM "à petits pas" SM	3 000.00 €
MAM "Le Jardin des 1000 pattes" MM SG	3 000.00 €
MAM "Le Paradis des Petits" LR	3 600.00 €
MAM "Les Til'loups" TI	3 000.00 €
MAM "L'ilot Calin" SG	3 000.00 €
MAM "O comme 3 pommes" SM	3 000.00 €
Matinée détente- assistante maternelle RO	150.00 €
TOTAL ENFANCE ET JEUNESSE	1 383 822.50 €
SANTE SOLIDARITE	
ADAPEI 44	200.00 €
ADMR La Sangueze	1 409.00 €
ADMR Le Menhir des Mauges	4 910.40 €
ADMR de la Moine -Saint Germain	5 213.80 €
Alcool Assistance	200.00 €
Alfred Diban	1 500.00 €
APALM SG	1 638.00 €
Association de Bienfaisance (Ehpad l'Air du Temps SM)	1 674.00 €
Association Marie Bernard EHPAD Torfou	1 098.00 €
Ass.Ste Marie des Buis	1 440.00 €
Banque Humanitaire	2 000.00 €
Centre de soins Raphaël (TO)	800.00 €
Comité départemental ligue contre le cancer	580.00 €
Echange solidarité Nord Sud	2 040.00 €
Ecoute et partage	1 000.00 €
Entraide Saint André/Saint Macaire	350.00 €
Ferme d'activités des Mauges	3 000.00 €
France ADOT 49 (Dons d'organes)	150.00 €
Handiloisirs	650.00 €
Les Amis de la santé	400.00 €
Restaurants du cœur	1 920.00 €
Secours Catholique	500.00 €
Vacances et Familles	200.00 €
TOTAL SANTE SOLIDARITE	32 873.20 €
CULTURE	
Arts et Couleurs	100.00 €
ASPPM	1 000.00 €
Association bibliothèques Aux dix et une pages	2 750.00 €
Atelier des Arts (Arts et Peinture)	950.00 €
Cicadelle – Maison du mineurs	22 500.00 €
Connaissance Torfou	500.00 €
Ecole de musique Sèvremoine	89 000.00 €
Les fourberies crespinoises	500.00 €
Les quatre saisons	450.00 €
Mac'Air Zic Union Musicale SM	4 400.00 €

Musée des métiers de la chaussure	9 000.00 €
SAGEHA	450.00 €
Tréteaux Germinois	1 000.00 €
TOTAL CULTURE	132 600.00 €
ANIMATIONS LOCALES	
Amicale Sapeurs-Pompiers de Montfaucon-Montigné	1 721.00 €
Association bicentenaire Sainte Marie	1 800.00 €
Association Conciliateurs de justice	500.00 €
A Portée de voix	1 000.00 €
Brode et Piques	250.00 €
CATM LR	500.00 €
CATM LL	500.00 €
CATM SA	200.00 €
CATM MM et ACPG	150.00 €
CATM SM et ACPG	550.00 €
CATM TO	500.00 €
Cercle Saint Joseph	400.00 €
Club Plaisir Automne	150.00 €
Comité des fêtes SA	500.00 €
Comité de jumelage SA	355.00 €
Comité de jumelage LR - SM	1012.00 €
Comité de jumelage TO	667.00 €
Comité de foire MM	650.00 €
Comité des fêtes SM	15 000.00 €
ELAN DE LA MOINE	500.00 €
FNACA (UNC-AFN) RO	100.00 €
Les fourmis bricoleuses	500.00 €
UNC AFN SG MM	200.00 €
Rendez vous de la Gaité	350.00 €
Scouts et Guides LL	1 000.00 €
Solidarité Paysan	150.00 €
TOTAL ANIMATIONS LOCALES	29 205.00 €

En outre, des provisions sont identifiées pour un montant total de 17 045 €. Celles-ci seront soumises à validation ultérieure par le Conseil municipal.

ASSOCIATIONS	MONTANT (en €)
Aéromodélisme SM	500.00 €
Entente pongiste de la Moine	400.00 €
Karaté SKD MM	600.00 €
Prévision ouverture nouvelle MAM SA	8 000.00 €
Centre de Soins (SM)	800.00 €
Collectif Accueil de réfugiés (TO)	1 500.00 €
Elèves du Conservatoire et école d'arts du Choletais	4 845.00 €
Scouts et Guides LL	400.00 €
TOTAL DES PROVISIONS	17 045.00 €

TOTAL SUBVENTIONS 2021	1 717 616.80 €
-------------------------------	-----------------------

Des conventions d'objectifs sont à signer avec les associations Familles Rurales Tillières, Familles Rurales Saint-André-de-la-Marche, Familles Rurales Le Longeron, Anim'en Folie Torfou, Comité des fêtes Saint-Macaire-en-Mauges, ABC Saint-Germain-sur-Moine, Ecole de Musique de Sèvremoine (Culture et Musique), Familles Rurales Saint-Macaire-en-Mauges, CSI, et Cicadelle Maison du Mineur et des Energies,

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
55	52	1	2

ATTRIBUE la subvention 2021 au CCAS de 100 000 € : les crédits pour la subvention 2021 au CCAS sont prévus à l'article 657362.

ATTRIBUE les subventions 2021 espace public, sport, enfance jeunesse, culture, santé-solidarités et animation locale, à raison de 1 700 571.80 €.

PRECISE que les provisions d'un montant total de 17 045.00 € donneront lieu à attributions individuelles par délibération ultérieure.

PRECISE que les crédits pour les subventions 2021 hors CCAS sont prévus au budget primitif 2021 à l'article 6574.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou Madame Chantal Moreau, déléguée aux finances et aux achats, à signer les conventions d'objectifs et les conventions financières avec les associations concernées par une subvention supérieure à 23 000 € et les conventions d'objectifs et les conventions financières avec les 3 associations suivantes : Cicadelle Maison du Mineur et des Energies, Comité des Fêtes St Macaire en Mauges et Familles Rurales Le Longeron.

DELIB-2021-048

Adoption du Budget principal 2021

Rapporteur : Chantal Moreau, Déléguée aux finances et aux achats.

Vu les articles L. 2311-1 et L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

Quelle est l'évolution des bases d'imposition pour 2021 ?

Réponse de Chantal Moreau :

On n'a pas encore reçu les éléments, on l'a estimée à 0.5%. Le service des impôts devrait nous envoyer les éléments la semaine prochaine.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

On a fait toute une démonstration tout à l'heure mais on est bien d'accord que déjà de base, les habitants de St Macaire paient plus car la base est plus élevée.

Réponse de Didier Huchon :

La démonstration que j'ai faite toute à l'heure, c'est par foyer. 13 €, c'est 13€ même si effectivement la valeur locative moyenne est plus élevée à St Macaire qu'à Torfou. Ma démonstration avait pour but d'expliquer l'impact réel pour un foyer. A St Macaire, la valeur locative était plus élevée mais le taux était plus faible. Je repose la même question qu'au dernier Conseil : Est-ce que 120m² à St Macaire a la même valeur que 120m² à la Renaudière ? C'est une réalité. C'est le principe de la base fiscale. La base fiscale, ce n'est pas le choix des élus locaux, c'est une loi de 1970 qui pourrait et devrait être réformée.

Intervention de Geneviève Gaillard :

Je formule la même observation qu'en début de séance. Comme le DOB ne s'est pas tenu dans les formes, étant donné que nous avons reçu les informations de ce budget hors délai et étant donné que nous n'avons pas de détail sur ce qui va être voté en investissement, je m'excuse mais 9 millions d'euros qui vont dormir jusqu'au mois de juillet en attente du vote du PPI, je n'y crois pas. On ne connaît pas la répartition des crédits en acquisition et travaux, nous ne disposons d'aucune information et pas d'avantage sur les 4,3 Millions de report, nous ne voterons pas ce budget.

Réponse de Chantal Moreau :

On en prend note.

Réponse de Didier Huchon :

Je n'ai pas répondu tout à l'heure sur la question du vote du DOB. Quand on le présente, on prend acte à la fin que le débat a eu lieu. On ne prononce pas un avis pour ou contre. Il y a eu une présentation d'un rapport, on ne demande pas aux membres du Conseil s'ils sont d'accord ou pas mais on demande de prendre acte. Si on n'est pas d'accord, on peut dire qu'il n'y a pas eu présentation et s'il y a eu présentation, on peut, normalement, convenir tous unanimement que la présentation a eu lieu. Pour la

délibération, la question qui est posée, ce n'est pas : êtes-vous d'accord mais elle dit qu'il faut prendre acte. Dans beaucoup de collectivités, le vote n'a pas lieu. Il est d'usage de ne pas voter pour dire ce que ça a eu lieu.

Intervention de Geneviève Gaillard :

Je suis désolée, l'instruction M14 est très claire, le CGCT est très clair et la jurisprudence est constante depuis 1993. Je vous renvoie à la jurisprudence : Tribunal Administratif de Montpellier – Commune de Bédarieux, 11 Octobre 1995. Elle indique très précisément que le DOB est un élément constitutif de la procédure d'adoption du budget. Par conséquent, si cette démarche n'est pas observée, cela entraîne une nullité de la procédure d'adoption du budget. Ce n'est pas une question de coutume, la loi c'est la loi.

Réponse de Didier Huchon :

Je maintiens qu'un certain nombre de collectivités pratiquent de cette manière. On n'approuve pas le DOB, on pose la question de prendre acte que la présentation a été faite. Et il se trouve que j'ai été élu dans un certain nombre de collectivités qui ne procédaient pas à ce vote.

10 élus quittent la salle

Les élus suivants n'ayant pas pris part au vote : Laurence Adrien-Bigeon, Anne-Marie Avy, Guillaume Benoist, Claude Brel, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Bernard Delage-Demon, Pierre Devêche, Christelle Dupuis, Geneviève Gaillard, Jean-Luc Jarret, Lydia Sourisseau.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
50	50	0	0

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	17 818 00.00 €	21 565 050.00 €	11 299 354.94 €	2 194 800.00 €
Opérations d'ordre	4 817 050.00 €	70 000.00 €	70 000.00 €	4 817 850.00 €
Opérations d'ordre 041			70.000.00 €	70 000.00 €
Reste à réaliser 2020			4 300 671.66 €	238 682.60 €
Affectation résultat de fonctionnement commune 2020		1 000 000.00€		4 085 461.19 €
Excédent d'investissement commune 2020				4 334 032.81 €
TOTAL	22 635 050.00 €	22 635 050.00€	15 740 026.60 €	15 740 026.60 €

Intervention de Didier Huchon :

Dans la vie d'un élu, il y a des moments importants. Le vote du budget en fait partie. Je vous remercie d'honorer le mandat qui vous a été confié par les électeurs de Sèvremoine, celui de prendre des responsabilités. La première que vous prenez ce soir, c'est celle de voter le budget qui va conditionner les actions de la commune. Merci à vous.

DELIB-2021-039**Adoption du Budget annexe « Bâtiments » 2021****Rapporteur : Chantal Moreau, Déléguée aux finances et aux achats.**

Vu les articles L. 2311-1 et L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Les élus suivants n'ayant pas pris part au vote : Laurence Adrien-Bigeon, Anne-Marie Avy, Guillaume Benoist, Claude Brel, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Bernard Delage-Demon, Pierre Devêche, Christelle Dupuis, Geneviève Gaillard, Jean-Luc Jarret, Lydia Sourisseau.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
51	51	0	0

ADOpte le budget primitif « Bâtiments » pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	168 260.00 €	171 450.00 €	3 123 832.52 €	62 000.00 €
Opérations d'ordre	997 978.27 €	15 000.00 €	15 000.00 €	997 978.27 €
Affectation résultat de fonctionnement bâtiment 2020		979 788.27 €		
Excédent d'investissement bâtiment 2020				2 288 918.23 €
TOTAL	1 166 238.27 €	1 166 238.27 €	3 348 896.50 €	3 348 896.50 €

DELIB-2021-040**Adoption du Budget annexe « Lotissements » 2021****Rapporteur : Chantal Moreau, Déléguée aux finances et aux achats.**

Vu les articles L. 2311-1 et L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Les élus suivants n'ayant pas pris part au vote : Laurence Adrien-Bigeon, Anne-Marie Avy, Guillaume Benoist, Claude Brel, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Bernard Delage-Demon, Pierre Devêche, Christelle Dupuis, Geneviève Gaillard, Jean-Luc Jarret, Lydia Sourisseau.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
52	52	0	0

ADOpte le budget primitif « Lotissements » pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	1 454 510.00 €	853 780.00 €		769 342.85 €
Opérations d'ordre	5 822 102.05 €	4 569 000.00 €	4 569 000.00 €	5 822 102.05 €
Reste à réaliser 2020				
Affectation résultat de fonctionnement Lotissement 2020		1 853 832.05 €		
Déficit d'investissement Lotissement 2020			2 022 444.90 €	
TOTAL	7 276 612.05 €	7 276 612.05 €	6 591 444.90 €	6 591 444.90 €

DELIB-2021-051

Création d'un groupement de commande entre la commune et le CCAS

Rapporteur : Chantal Moreau, Déléguée aux finances et aux achats.

Le Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats publics en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Il apparaît qu'un groupement de commandes permanent entre la commune et le CCAS, pour la réalisation d'achats en matière de travaux, fournitures et services, optimiserait les procédures de passation, favoriserait la concurrence entre les opérateurs économiques, ainsi que la bonne gestion des deniers publics et permettrait de réaliser des économies importantes, par l'effet d'économies d'échelles, et ce pour chacun des membres du groupement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code la Commande Publique, et notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7 autorisant la constitution des groupements de commande ;

Considérant la nécessité de réaliser une convention constitutive de ce groupement de commandes, formalisant le fonctionnement du groupement, en définissant son périmètre, sa durée, sa nature, ses modalités de coordination et de fonctionnement général ;

Considérant la proposition de désigner la commune comme coordonnateur du groupement, réalisé sous la forme dite "d'intégration partielle", chaque membre étant notamment responsable de l'exécution des marchés passés en commun ;

Les 10 élus ayant quitté la salle au moment du vote de la DELIB-2021-040, reviennent.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
59	56	0	3

APPROUVE la constitution d'un groupement de commande permanent dit "d'intégration partielle" entre la ville et le CCAS de Sèvremoine, selon les conditions de la convention constitutive, et pour les besoins, non limitatifs, qui y sont mentionnés ;

APPROUVE le fait que la ville de Sèvremoine assume le rôle de coordonnateur dudit groupement de commandes ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou Mme Chantal Moreau, Adjointe aux Finances et Achats, à signer la convention constitutive du groupement de commandes, les pièces annexes se rapportant à cette décision, et les avenants à la convention constitutive.

DELIB-2021-052

Création et désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécial de la convention de groupement de commande entre la commune de Sèvremoine et le Centre Communal d'Action Sociale de Sèvremoine

Rapporteur : Chantal Moreau, Déléguée aux finances et aux achats.

Afin de traiter les marchés en lien avec le groupement de commandes permanent institué entre la commune et le CCAS de Sèvremoine, il est proposé la création d'une commission d'appel d'offres spécifique. Elle sera compétente pour traiter des appels d'offres passés dans le cadre de ce groupement, selon les seuils réglementaires ou légaux en vigueur.

Elle sera constituée de membres du Conseil Municipal d'une part, et du Conseil d'Administration du CCAS d'autre part, selon la répartition suivante :

- 1 membre titulaire et 1 membre suppléant, représentants la commune de Sèvremoine, pris parmi les membres de la commission d'appel d'offres,
- 1 membre titulaire et 1 membre suppléant, représentant le Conseil d'administration du CCAS de Sèvremoine, pris parmi ses membres,

Elle sera présidée par un représentant du coordonnateur, fonction assurée par la commune de Sèvremoine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1414-3 ;

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Abstentions
63	56	7

AUTORISE la création d'une commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commande permanent institué entre la commune et le CCAS de Sèvremoine,

ELIT Mme Chantal Moreau à la présidence de cette commission d'appel d'offres spécifique,

ELIT les membres suivants :

- Mme Chantal Gourdon, membre titulaire,
- Mme Laurence Adrien-Bigeon, membre suppléant

DELIB-2021-053**Modification du tableau des effectifs et des emplois permanents de Sèvremoine****Rapporteur : Didier Huchon, Maire.**

Le tableau des effectifs et des emplois permanents applicable au 1^{er} avril 2021 tient compte de créations, transformations et suppressions de postes comme exposés ci-après. Celles-ci ont fait l'objet d'une présentation approuvée par les membres du Comité technique réuni en séance le 9 mars 2021.

Création et suppressions de poste

Précisions / Motifs	Situation antérieure	Situation au 01/04/2021
Changement d'organisation du service Finances comptabilité lié : - A la mise en œuvre opérationnelle et efficiente du système d'information finances (progiciel SIFI), - Au transfert de gestion de l'assainissement à Mauges Communauté au 1^{er} janvier 2020, - Aux départs en retraite de plusieurs agents du service, - A l'expression d'agents de répartir et reprendre des missions. En conséquence : suppression de 2 postes de gestionnaire comptable vacants, l'un à 1 ETP et l'autre à 0,5 ETP remplacés par la création d'1 poste de gestionnaire comptable à 0,8 ETP.	Service à 6,23 ETP dont : 1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 0,50 ETP 1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 1 ETP	Service à 5,8 ETP dont : 1 adjoint administratif territorial à 0,8 ETP

Transformations de postes

Précisions / Motifs	Situation antérieure	Situation au 01/04/2021
Augmentation du temps de travail d'un agent d'accueil de Val de Moine de la Direction des services techniques et son rattachement à la Direction aménagement urbain et planification : - Majorité des appels de Val de Moine orientés vers cette direction - Soutien permanent depuis le confinement de mars 2020 dans l'enregistrement des dossiers d'autorisation du droit des sols, faisant face à un accroissement réel de demandes.	1 adjoint administratif territorial à 0,86 ETP	1 adjoint administratif territorial à 1 ETP
Augmentation du temps de travail d'un agent de restauration scolaire dans le cadre de son changement d'affectation sur un autre site scolaire (de St Germain à Montfaucon-Montigné).	1 adjoint technique territorial à 0,51 ETP	1 adjoint technique territorial à 0,70 ETP

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
64	62	0	2

AUTORISE ces créations, transformations et suppressions de poste :

- La suppression de deux postes de gestionnaire comptable représentant 1,5 ETP, remplacés par la création d'un poste de gestionnaire comptable à 0,8 ETP,
- Les augmentations de temps de travail d'un agent d'accueil à Val de Moine et d'un agent de restauration scolaire sur Montfaucon-Montigné.

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs du personnel de Sèvremoine applicable au 1er avril 2021,

IMPUTE les dépenses afférentes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 012 "dépenses de personnel" du budget principal de la commune.

DELIB-2021-054

Création d'un emploi saisonnier au Musée des Métiers de la Chaussure de St André de la Marche
Rapporteur : Sébastien Mazan, Adjoint à la Culture.

Depuis 2016, l'association du Musée des Métiers de la Chaussure réduit son investissement dans le fonctionnement notamment pour ce qui relève de "l'accueil du public" et "animations". Par ailleurs, la crise sanitaire a également entraîné le retrait de certains bénévoles.

Le personnel dédié du service Culture, établi à 1,57 ETP, va rencontrer des difficultés à réaliser l'ensemble des activités et à mettre en œuvre de nouvelles actions lors de la réouverture du Musée. D'ailleurs, une réflexion devra être engagée en 2021 sur les amplitudes horaires proposées aux publics.

A court terme, pour répondre en partie à ces problématiques et au-delà d'autres mesures qui pourront être étudiées, il est demandé la création d'un emploi temporaire saisonnier pour l'été 2021 à temps non complet sur le grade d'adjoint du patrimoine (catégorie C). Cette personne assurerait ainsi le relais sur l'accueil téléphonique et physique des visiteurs dont la gestion de la billetterie et de la boutique, des visites guidées, de la gestion administrative mais également la mise en œuvre de nouvelles activités.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
64	62	1	1

APPROUVE la création de cet emploi temporaire saisonnier au Musée des Métiers de la Chaussure,

IMPUTE les dépenses afférentes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 012 "dépenses de personnel" du budget principal de la commune.

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son délégataire, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

DELIB-2021-055

Programme de Rénovation éclairage public 2021

Rapporteur : Paul Nerrière, Adjoint à l'Espace public et au cadre de vie.

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des opérations de rénovation du patrimoine d'éclairage public.

Sur ce type de prestation, le SIEMML prend en charge entre 25% et 35 % des dépenses suivant le type de luminaire à remplacer.

OPERATION	COLLECTIVITE	BUDGET	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
301-20-45	LA RENAUDIÈRE	RENOVATION	Rénovation 2021	5 244,75 €	75%	3 933,56 €
301-20-41	LE LONGERON	RENOVATION	Rénovation 2021	28 454,90 €	65%	18 495,69 €
301-20-42	MONTFAUCON MONTIGNE	RENOVATION	Rénovation 2021	73 028,28 €	65%	47 468,38 €
301-20-44	ROUSSAY	RENOVATION	Rénovation 2021	16 296,87 €	75%	12 222,65 €
301-20-40	ST CRESPIN SUR MOINE	RENOVATION	Rénovation 2021	34 288,76 €	65%	22 287,69 €
301-20-39	TILLIERES	RENOVATION	Rénovation 2021	60 413,99 €	65%	39 269,09 €

Les opérations sont estimées à 217 727.55 € T.T.C, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 143 677.07 €.

Intervention d’Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

On remplace par un éclairage de combien de Watts ?

Réponse de Paul Nerrière :

Bonne question. Je ne veux pas raconter de bêtises. C’est du LED qui va éclairer mieux. On a l’économie. Je n’ai pas la réponse mais on la donnera en commission.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	52	5	5

AUTORISE le versement des montants de fonds de concours au S.I.E.M.L. au titre des prestations à réaliser sur l’éclairage public, tels que présentés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou M. Paul Nerrière, Adjoint à l’Espace Public et au Cadre de Vie à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

DELIB-2021-056

Aménagement de voirie – rues Prosper L’official (RD67), Victor Grégoire (RD67) de la Gabelle (RD247) – MONTFAUCON-MONTIGNE – Convention avec le Département du Maine et Loire
Rapporteur : Paul Nerrière, Adjoint à l’Espace public et au cadre de vie.

La commune envisage la requalification des rues Prosper L’official (RD67, Victor Grégoire (RD67) de la Gabelle (RD247) sur la commune déléguée de Montfaucon-Montigné.

Une convention entre le département et la commune a été rédigée en vue :

- D’autoriser la commune à réaliser les aménagements sur le domaine public départemental,
- De déterminer la participation du département,
- De définir les modalités et les responsabilités d’entretien de ces aménagements,
- De définir et de mettre à jour les modalités et interventions entre le département et la commune sur les routes départementale en agglomération.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
63	60	2	1

AUTORISE Monsieur Le Maire ou M. Paul Nerrière, Adjoint à l’Espace Public et au Cadre de Vie à signer la convention.

Intervention de Paul Nerrière :

J’ai un message concernant le PCAET et d’économie d’énergie. On peut chacun d’entre nous, dans nos communes, constater des défauts d’éclairage car ça ne fonctionne pas ou car l’éclairage reste allumé toute la nuit. Je demande à tout le monde d’être vigilant de le signaler pour faire davantage d’économies.

Intervention de Sébastien Dessein :

Il y a une adresse mail eclairagepublic@sevremoine.fr pour le signaler.

DELIB-2021-058

Prescription de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Sèvremoine – Définition des objectifs poursuivis et fixation des modalités de concertation

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme.

La SARL de l'Avresne, situé à La Petite Moncouallière à St Macaire en Mauges, est une exploitation agricole d'élevage de poules pondeuses, et son site a donc été classé en zone agricole (zone A) au Plan Local d'Urbanisme de Sèvremoine (PLU'S).

La SARL de l'Avresne a créé et développé ses activités en zone agricole, plateforme de compostage pour traiter les fientes de l'élevage de poules pondeuses, activité de granulation d'engrais organique, les matières provenant à l'origine des sites de leur élevage.

Toutefois, la viabilité de ces projets nécessite une diversification des sources d'approvisionnement, ce qui ne permet plus à la SARL de l'Avresne d'être considérée comme seule activité agricole. Les projets de construction de la SARL de l'Avresne ne peuvent donc être autorisés dans la zone agricole du PLU de Sèvremoine.

Aussi, il convient d'engager une procédure de révision allégée du PLU'S en application de l'article L.153-34 du code de l'urbanisme afin de créer un Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) pour permettre à la SARL de l'Avresne de maintenir son activité et de réaliser ses projets de diversification.

Si l'objectif premier de la procédure est de permettre les projets de la SARL de l'Avresne, elle participe, plus globalement à la satisfaction des objectifs d'intérêts généraux suivants :

Engager la transition écologique,

Développer une filière locale, en circuit court, de valorisation des déchets des exploitations,

Soutenir l'activité économique,

Conforter l'activité agricole.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 103-2 et suivants, L. 132-7 et suivants, L. 151-13, L. 153-8 et suivants, L. 153-31 et suivants, R. 153-1 et suivants, R. 153-20 et suivants,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 122-4, R. 122-17 et suivants,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de Mauges Communauté approuvé par délibération en date du 8 juillet 2013,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Sèvremoine (PLU'S) approuvé par délibération en date du 26 septembre 2019,

Considérant la nécessité de faire évoluer le PLU'S afin de répondre aux objectifs précités,

Considérant que l'évolution nécessaire est compatible avec les orientations générales du PADD du PLU'S,

Considérant la nécessité de prévoir des modalités d'information et de participation du public adaptées à la lutte contre l'épidémie de COVID-19,

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

Quel est l'élément déclencheur qui fait qu'il passe d'agricole à industriel ?

.

Réponse de Jean-Louis Martin :

C'est une question de source d'intrants. Ils ne vont pas traiter simplement leur matière mais également de la matière venue de l'extérieure.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

En quoi cela participe à la transition écologique ?

Réponse de Jean-Louis Martin :

Ils viennent des exploitations qui jouxtent leur entreprise. Cela va dans le sens de la transition écologique car ce qui sort est utilisé par les agriculteurs à proximité.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

Ça me dérange toujours quand on passe de l'agricole à l'industriel. Je trouve que ça va en contradiction avec le sujet dont a parlé en préambule. On n'a pas trop de honte à présenter ce truc là aujourd'hui.

Réponse de Jean-Louis Martin :

Cela vient des exploitations qui jouxtent leur entreprise. Ce qu'ils produisent est utilisé par les entreprises limitrophes. On valorise de la fiente de poules plutôt qu'un produit 100% chimique, l'ammonitrate.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

Je ne suis toujours pas convaincu.

Réponse de Jean-Louis Martin :

Nous notons que tu es dubitatif.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
61	52	6	3

PRESCRIT la procédure de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Sèvremoine,

DELIB-2021-057**Protocole sur le patrimoine végétal avec Podeliha - OAP des Bruyères St Macaire**

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme de Sèvremoine (PLU'S) prévoit une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur des Bruyères à St Macaire en Mauges. Ce secteur est destiné à la construction de logements.

Par ailleurs, le PLU'S protège des linéaires de haies sur le même secteur.

L'aménageur Podeliha travaille actuellement sur le projet d'extension de la gendarmerie de StMacaire en Mauges, et souhaite concevoir l'ensemble du futur quartier des Bruyères dans un souci de cohérence. Dans cette optique, afin de s'assurer de la bonne santé des haies protégées et les intégrer au mieux au futur aménagement, un projet de protocole portant sur l'élaboration d'un diagnostic du patrimoine végétal est proposé.

Ce protocole consiste en :

- la caractérisation des structures végétales d'ensemble ;
- l'identification et la caractérisation sommaire des éléments arborescents remarquables ;
- les mesures de protection envisagées ;
- la rédaction d'un rapport de synthèse ;
- la présentation in situ des résultats de l'étude.

Les frais liés à ce diagnostic du patrimoine végétal s'élèvent à 4 100€ HT. Leur prise en charge sera assurée par Podeliha en cas de réalisation de l'opération d'aménagement par cette structure. Dans le cas inverse, la commune de Sèvremoine, propriétaire du site, s'engage à prendre en charge ces frais, en contrepartie de la pleine propriété et des droits sur les études produites.

Intervention de Pierre Devêche :

Dans le protocole, il y a une photo aérienne qui est périmée. Je connais bien la zone. Cet aménagement a été largement débattu à St Macaire. J'aurais aimé qu'on passe la photo. Cela aurait permis de constater que la haie n'existe plus et je ne comprends pas qu'on puisse demander

4 100 euros pour une haie qui est détruite en grande partie. Il y a des éléments qui sont en limitrophes du terrain, je ne vois pas en quoi ça gêne un parcellaire de lotissement. D'un côté, il y a 4 chênes et en fond de lotissement, il y en a une dizaine. Le prix me paraît exorbitant. Ma deuxième question, c'est que si ce n'est pas Podelhia qui lotit l'ensemble, ça veut dire que c'est nous qui paierons. La décision est-elle prise que c'est Podelhia qui lotit l'ensemble ?

Réponse de Jean-Louis Martin :

Pour la gendarmerie, c'est Podelhia, c'est sûr. Dans un souci de cohérence, Podelhia nous a proposé d'étudier la réalisation de l'ensemble. La décision n'est absolument pas prise, elle sera soumise au Conseil municipal pour savoir si l'aménagement de cette OAP est confié à Podelhia, à un autre opérateur ou effectué en régie.

Intervention de Pierre Devêche :

Si on ne confie pas l'aménagement de cette OAP à Podelhia, c'est nous qui payons ?

Réponse de Jean-Louis Martin :

C'est parfaitement cela.

Intervention de Pierre Devêche :

C'est un vrai scandale ce truc.

Réponse de Jean-Louis Martin :

Je ne suis pas de ton avis.

Intervention de Pierre Devêche :

Tu as été voir sur place ? J'avais demandé une modification de ce plan de lotissement en 2012 pour que le tracé de la rue épouse le linéaire de chêne. Or ce linéaire n'existe plus. Je ne vois pas comment on peut demander 4 500 € pour un linéaire de haie qui n'existe plus.

Réponse de Jean-Louis Martin :

Si les haies n'existent plus, nous les recréons puisqu'elles sont protégées par le PLU. Dans cette étude, il y a la caractérisation des structures végétales, l'identification et les mesures de protection. Tu trouves que c'est trop cher, peut-être, mais c'est un prix maximum.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
64	51	12	1

APPROUVE le protocole d'accord entre Sèvremoine et Podelhia portant sur l'élaboration d'un diagnostic du patrimoine végétal sur le secteur des Bruyères à St Macaire en Mauges,

AUTORISE M. le Maire ou M. Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme, à signer le protocole susmentionné.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou M. Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

DELIB-2021-059

Dénomination de nouvelles voies - OAP Augustin Vincent St André

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme.

Suite au permis de construire accordé sur St André de la Marche pour la réalisation de 23 logements sociaux et de cellules de santé au rez de chaussée sur le secteur à proximité de l'église, il est proposé de créer les nouvelles voies partant de la rue Augustin Vincent.

Le conseil délégué de Saint André de la Marche a proposé la création des voies :

- rue des Bottines (rue à double sens),
- passage des ballerines (liaison douce),
- impasse des trotteurs.

Ces propositions ne correspondent à aucune homonymie sur le territoire de Sèvremoine.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
61	57	2	2

CREE les voies suivantes :

- Rue des Bottines (rue à double sens,
- Passage des ballerines (liaison douce),
- Impasse des trotteurs.

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son délégataire, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération

QUESTIONS ORALES

Question orale n°1 de Jean-Luc Jarret :

« il y avait en 2017, 2040 personnes de plus de 75 ans en Sèvremoine.. Combien ont été vaccinées contre le Covid à ce jour? Je suis personnellement inscrit sur la liste d'attente depuis le 2 mars et je m'interroge sur les délais compte tenu de l'annonce sur Doctolib de ce jour en pièce jointe.. 659 injections dans les 28 prochains jours ? »

Réponse de Thierry Lebrech :

Nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer le nombre de sevréens et sevréennes vaccinés sur le centre de vaccination car les communes de résidence ne sont pas notées dans les fiches patients de prise de rendez-vous. Les chiffres ne peuvent donc être extraits. Pour le reste, les réponses ont été apportées en préambule. Sur Sèvremoine, il faut rappeler que tous les résidents volontaires d'EHPAD et de résidences autonomie de Sèvremoine ont reçu leurs deux doses de vaccins.

Intervention de Didier Huchon :

On n'est pas dans un débat, on apporte simplement une réponse. Pour rappel, il n'y a pas de donnée erronée. Mais simplement, il y a un nombre de créneaux ouverts sur liste d'attente et un nombre de créneaux pour les personnes sur liste d'attente. Aujourd'hui, on injecte 1500 doses par semaine.

Question orale n°2 de Bernard Delage-Demon :

« Le code des marchés publics prévoit que la procédure formalisée est utilisée pour les marchés égaux ou supérieurs aux seuils européens : 207 k€ HT fournitures et services et 5350k€ HT pour les travaux. Dans le cas d'utilisation de ce type de procédure c'est la CAO qui attribue le marché, au vu d'une proposition de classement des offres réalisée par le pouvoir adjudicateur. Dans cette hypothèse la CAO est chargée d'examiner les offres, éliminer les offres non conformes, choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et peut déclarer l'appel d'offres infructueux. Pour ce faire elle doit disposer, en amont et avec les délais nécessaires dès pré requis suivants : cahier des charges, DCE, les offres reçues et les critères et analyses du service des marchés. Comment se fait-il que lors de la séance CAO du 11 mars la convocation pour le marché accord cadre à bons de commande, durée 4 ans, en procédure formalisée, études et maîtrise d'œuvre travaux VRD et aménagement, n'ait pas respecté la méthodologie dictée par le code des marchés publics ? Durée de la séance prévue 30 min. et surtout, aucun élément du dossier fourni en amont. L'éthique et notre rôle d'élus ne devraient-ils pas nous interdire de valider à l'aveugle comme dans l'exemple cité, la décision d'offre retenue par les agents du service de commande publique ? N'y aurait-il pas là une confusion des rôles ? Certes, Monsieur le Maire, cette assemblée vous a donné délégation pour les marchés dans sa délibération 2020/ 063 du CM du 2 juillet 2020. Mais ne serait-il pas plus judicieux de faire respecter la méthodologie en vigueur dans les prérogatives de fonctionnement d'une commission d'appels d'offres conformément aux dispositions du code de la commande publique ? En effet, l'efficacité et la pertinence de la CAO, dès lors qu'il s'agit de marchés conséquents et de maîtrise d'œuvre, sont des atouts pour que Sèvremoine garde une bonne maîtrise de l'objectif de résultat, des coûts et de la qualité, en veillant

notamment aux capacités, compétences, réactivité et au prix des prestataires. Est-il envisagé que le choix d'une maîtrise d'œuvre puisse aussi être sollicitée en assistance de maîtrise d'ouvrage ? Idéalement la CAO pourrait être force de propositions dans l'élaboration du cahier des charges et dans la détermination des critères de sélection, surtout pour une MOE (traçabilité, fiches anomalie, évaluations....) Une vigilance des élus permettrait ainsi d'éviter, comme dans ce dossier de retenir une offre dont le siège est à Paris ou n'ayant pas la connaissance du territoire. Quid des candidats affiliés à un grand groupe ».

Réponse de Chantal Moreau :

Effectivement, l'élaboration et le suivi de la publication de ce marché jusqu'à l'analyse des offres ont été assurés en amont par les différents services sous la responsabilité et la validation des élus en charge de l'Aménagement d'une part et des Espaces Publics d'autre part comme cela se pratique pour l'ensemble des marchés de la collectivité. Mais dans le cas de procédures formalisées, la composition de la Commission d'Appel d'Offres étant fixée de façon générale, il convient de modifier notre façon de procéder de façon à élargir dès l'origine le cercle des élus associés à l'élaboration du marché et à communiquer les éléments de façon anticipée aux membres de la CAO. Nous allons notamment transmettre dès à présent aux membres de la CAO le cahier des charges et le DCE de l'appel d'offres en cours pour l'Ingénierie Bâtiments qui est également un accord cadre pluriannuel de Maîtrise d'œuvre en cours de publicité. Le retour des offres est prévu pour le 29 mars et la CAO d'attribution de ce marché est prévue pour le 18 mai prochain.

Question orale n°3 de Pierre Devêche :

« Plus de 5 ans après la création de la commune nouvelle, qu'est-ce qui a été fait pour éviter les doublons d'adressage ? Régulièrement des courriers, des journaux et des colis arrivent avec beaucoup de retard ou parfois n'arrivent pas. Des solutions pratiques ont été proposées par des habitants comme l'attribution d'un numéro à chaque commune déléguée mais ces propositions n'ont reçu aucune réponse. J'ai eu un colis qui est reparti à l'expéditeur, le malheureux livreur n'ayant pu trouver une rue Pasteur dans tout Sèvremoine. Depuis je demande à mes correspondants de mentionner seulement la commune déléguée et il n'y a plus d'erreur. Une autre solution est-elle envisagée »

Réponse de Richard Cesbron :

Sèvremoine n'a pas fait le choix de renommer systématiquement les homonymies de rue à la création de la commune nouvelle, ni d'ajouter un numéro par commune déléguée. Ce choix politique a été motivé en raison des fortes contraintes que cela ferait peser sur les riverains concernés, voire sur une partie des habitants de Sèvremoine. Pour autant, Sèvremoine s'est emparée de cette problématique d'adressage dès sa création par une communication à destination des habitants, et continue d'œuvrer en ce sens, notamment du fait du déploiement de la fibre optique. Une ligne supplémentaire à l'adressage a été ajoutée, cette ligne ayant vocation à désigner la commune déléguée. Tous les ajouts ou corrections d'adressage sont automatiquement communiqués à l'ensemble des services concernés pour améliorer leur desserte : la Poste, le SDIS pour les secours, au cadastre, aux services déchets de Mauges Communauté, à l'INSEE, ENEDIS, la SAUR... Enfin, toutes ces adresses sont référencées dans la Base adresse locale*, qui alimente la Base adresse nationale utilisée par l'ensemble des services de livraison par exemple.

Question orale n°4 de Geneviève Gaillard :

« En cette période de crise sanitaire, la vie démocratique est particulièrement perturbée et la commune de Sèvremoine n'échappe pas à la règle. En raison des contraintes sanitaires, nos concitoyens peuvent difficilement assister aux séances du conseil municipal, qui sont publiques je le rappelle conformément aux dispositions de l'article L2121-18 alinéa 1er du CGCT. Afin d'être en cohérence avec la démarche de participation citoyenne et de démocratie participative et permettre ainsi au plus grand nombre de se tenir informé de la vie de nos assemblées et des décisions, l'enregistrement audiovisuel et la retransmission des conseils municipaux, à l'instar de ce qui se pratique déjà dans d'autres collectivités et comme prévu dans les dispositions de l'article L2121-18 alinéa 3 du CGCT, serait une mesure concrète. Cette crise sanitaire oblige à repenser certains modes de fonctionnement et à développer une certaine agilité pour répondre aux défis qui s'imposent à nous. Cette solution d'enregistrement et de diffusion serait une réponse bienvenue en accord avec une vraie volonté de faire vivre cette démocratie participative et le groupe Sèvremoine Ensemble souhaite connaître quelles sont les modalités que vous envisagez de mettre en place pour répondre à ce besoin d'information de nos concitoyens »

Réponse de Richard Cesbron :

Au-delà du contexte, dans un souci de transparence et de communication, nous souhaitons initier cette démarche comme le font certaines communes qui nous entourent. Même si l'enregistrement et la retranscription des débats a été évoqués dès le début du mandat, dans nos échanges avec Laurence Adrien-Bigeon, nous avons privilégié les sujets liés à l'animation de la participation citoyenne. L'enjeu de la transparence de nos débats est quand même assuré avec la présence systématique de la presse. Les procès-verbaux des séances qui reprennent intégralement nos débats sont mis en ligne sur le site internet de la collectivité. Il y a 400 à 700 vues par page dédiée à chaque Conseil municipal depuis mai 2020

DÉCISIONS DU MAIRE

1) Décisions du maire

DEC-2021-019-AJCP / Fourniture et livraison d'un appareil d'impression avec maintenance associée pour la mairie annexe de Torfou – Konica Minolta Centre Loire

Le 18 Février 2021

Le marché de fourniture et livraison d'un appareil d'impression avec maintenance associée pour la mairie annexe de Torfou, a été attribué à la Sté Konica Minolta Centre Loire, agence de Nantes, sise ZA des Grésillères, CS 83429, 44234 Saint Sébastien sur Loire, dans les conditions suivantes :

- Montant d'acquisition : 2 865,00 € HT
- Maintenance :
 - Durée de 60 mois
 - Paiement trimestriel de la maintenance, au coût/copie,
 - Coût à la copie, révisable :
 - A4 noir et blanc : 0,0025 € HT
 - A3 noir et blanc : 0,005 € HT
 - A4 couleur : 0,025 € HT
 - A3 couleur : 0,05 € HT

DEC-2021-020-AJCP / Reconduction d'un an de l'accord-cadre de fourniture, livraison et installation de matériel informatique pour les services de la commune de Sèvremoine – AJYP Informatique

Le 23 Février 2021

Le marché de fourniture, livraison et installation de matériel informatique pour les services de la commune de Sèvremoine, signé avec la société AJYP Informatique, a été reconduit pour une période d'un an du 28 mars 2021 au 27 mars 2022.

DEC-2021-021-AJCP / Marché de fourniture d'engrais et biostimulants pour les terrains de football de Sèvremoine pour les années 2021 et 2022 – Effivert Sport

Le 23 Février 2021

Le marché de fourniture d'engrais et biostimulants pour les terrains de football de Sèvremoine pour les années 2021 et 2022, a été attribué à la Sté Effivert Sport, sise 4 la Chenillère, St Germain sur Moine, 49230 Sèvremoine, dans les conditions suivantes :

- Montant de 21 430,75 € HT

DEC-2021-022-AJCP / Reconduction du marché accord-cadre multi-attributaires pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion n° 19 014

Le 23 Février 2021

Le marché pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion, a été reconduit pour une période d'un an, du 28 mai 2021 au 27 mai 2022, selon les attributions de marchés subséquents ci-dessous :

LOTS	NOM
LOT 1	RENAULT - SOCIETE AUTOMOBILE CHOLETAISE
LOT 1	FORD CLENET CHOLET - Garage BEAUSOLEIL
LOT 2	RENAULT - SOCIETE AUTOMOBILE CHOLETAISE
LOT 3	FORD CLENET CHOLET - Garage BEAUSOLEIL
LOT 3	RENAULT - SOCIETE AUTOMOBILE CHOLETAISE

LOT 4	RENAULT - SOCIETE AUTOMOBILE CHOLETAISE
LOT 4	S.D.V.I. ORVAULT (Siège social) - Saint Jean de Linières
LOT 5	PROVERTMAT
LOT 5	SERVIMAC
LOT 5	EQUIP JARDIN ATLANTIC
LOT 5	NOREMAT
LOT 6	SERVIMAC
LOT 6	PROVERMAT
LOT 6	NOREMAT
LOT 7	SERVIMAC
LOT 7	EQUIP JARDIN Atlantic
LOT 7	PROVERMAT
LOT 7	NOREMAT
LOT 7	MODEMA AGRI
LOT 8	SERVIMAC
LOT 8	NOREMAT
LOT 8	MODEMA AGRI
LOT 8	PROVERMAT
LOT 9	PROPEL
LOT 9	M3
LOT 9	ATLANTIQUE MATERIEL COMPACT
LOT 10	ATLANTIQUE MATERIEL COMPACT

DEC-2021-023-AJCP / Convention d'objectifs du musée des Métiers de la Chaussure – période 2021-2023 – association du musée des Métiers de la Chaussure

Le 23 Février 2021

Une convention d'objectifs entre la commune de Sèvremoine et l'association du Musée des Métiers de la Chaussure, pour la période 2021 à 2023 incluses, visant à conserver et valoriser les collections du Musée des Métiers de la Chaussure, de St André de la Marche a été validée.

Cette convention porte sur les éléments suivants :

- Formulation d'objectifs communs
- Détermination des moyens mis en œuvre
- Mise en place d'une procédure de suivi, d'information et de contrôle

DEC-2021-024-AJCP / Convention d'objectifs avec l'association d'école de Musique de Sèvremoine – année 2021

Le 23 Février 2021

Une convention d'objectifs entre la commune de Sèvremoine et l'association

Ecole de musique de Sèvremoine, pour l'année 2021, visant à développer l'enseignement musical a été validée.

Cette convention porte sur les éléments suivants :

- Formulation d'objectifs communs
- Détermination des moyens mis en œuvre
- Mise en place d'une procédure de suivi, d'information et de contrôle

DEC-2021-025-AJCP / Marché de service d'entretien campanaire des églises du secteur sud – Lussault

Le 28 Février 2021

Le marché d'entretien campanaire des églises du secteur Sud (Torfou, Roussay, Le Longeron), a été attribué à la Sté Laumailé Sasu Lussault Campaniste, sise 53 avenue de l'Arborescente, ZI des Peux, Parc EKH01, 85500 Les Herbiers, dans les conditions suivantes :

- 1 seule visite par an,
- Montant de 700,00 € HT/an,
- Marché d'un an, renouvelable 3 fois.

DEC-2021-026-AJCP / Marché de service de vérification de la protection foudre des églises du secteur sud – Lussault

Le 28 Février 2021

Le marché de vérification du paratonnerre des églises du secteur Sud (Torfou, Roussay, Le Longeron), a été attribué à la Sté Laumailé Sasu Lussault Campaniste, sise 53 avenue de l'Arborescente, ZI des Peux, Parc EKH01, 85500 Les Herbiers, dans les conditions suivantes :

- 1 seule visite par an,
- Montant de 280,00 € HT/an,
- Marché d'un an, renouvelable 3 fois.

2) Déclarations d'intention d'aliéner

La Commune de Sèvremoine a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles	Date décision
2021016	TORFOU	4	Elbée (rue d')	C	717	22/2/21
2021017	ST MACAIRE	15	Papin (rue Denis)	AK	419, 493	22/2/21
2021018	ST CRESPIN		Anjou (rue d')	C	1199	22/2/21
2021019	LE LONGERON	14	Calvaire (rue du)	AK	190	1/3/21
2021020	LE LONGERON		Calvaire (rue du)	AK	149	1/3/21
2021021	ROUSSAY	3	Sarments (impasse des)	A	2102, 2169, 2171	1/3/21
2021022	ST MACAIRE	11	Commerce (rue du)	AB	136, 616	1/3/21
2021023	TILLIERES	5	Bouchaud (rue du)	ZI	204p, 216p, 218p	1/3/21
2021024	ST CRESPIN	2 et 6	Roche (rue de la)	C	1178, 2714, 2723, 3664, 2715	1/3/21
2021025	ST GERMAIN	17	Hardy (rue du bourg)	D	1109, 1110	1/3/21
2021026	ST GERMAIN		Maison neuve	ZC	37	1/3/21
2021027	ST CRESPIN		Mauges (rue des)	C	1450	1/3/21
2021028	MONTFAUCON	5	Violettes (rue des)	B	1252	1/3/21
2021029	LA RENAUDIERE	14	Berthelot (rue du Chanoine)	AB	114	1/3/21

2021030	ST MACAIRE	3	Tabarly (rue Eric)	AL	248	2/3/21
2021031	MONTFAUCON	33	Anjou (rue d')	A	358	2/3/21
2021032	ST GERMAIN		Lazare (rue Saint)	E	1986, 1988	2/3/21
2021033	ST CRESPIN	32	Moulins (rue des)	C	3986, 3987	2/3/21
2021034	ST CRESPIN	8 bis	Moulins (rue des)	C	4026	2/3/21
2021035	TORFOU	13	Nationale (rue)	AB	676	5/3/21
2021036	TORFOU	77	Nationale (rue)	AB	116, 117, 118	8/3/21
2021037	ST MACAIRE	21 et 23	Commerce (rue du)	AB	153, 146; 146	8/3/21
2021038	TORFOU	10	Bois (rue des)	AB	437	9/3/21
2021039	MONTFAUCON	22	Halles (place des)	A	88	9/3/21
2021040	ROUSSAY	72	Principale (rue)	A	1528p	9/3/21
2021041	LA RENAUDIERE		Cayenne (ZA la)	AB	158	10/3/21
2021042	ST GERMAIN		Ouche Gasnault	D	1068	11/3/21
IA2021009	ST ANDRE	5 et 5 bis	Bretagne (rue de)	AA	700 et 701	26/2/21
IA2021018	ST MACAIRE	18	Raymond (rue Georges)	AC	195	19/2/21
IA2021019	ST MACAIRE	92	Mauges (rue des)	AH	96	19/2/21
IA2021021	ROUSSAY	54	Moine (rue de la)	A	877	19/2/21
IA2021023	ST ANDRE		Champ blanc	B	1491, 1492, 1647, 1653, 1654, 1656, 1659, 1660	5/3/21
IA2021025	ST MACAIRE	2	Noiret (rue Philippe)	AA	394	5/3/21

IA2021026	ST MACAIRE	9	Verte (rue de la Croix)	AK	349	5/3/21
IA2021027	ST ANDRE	20	Vinci (rue Léonard de)	B	2648	5/3/21
IA2021028	ST ANDRE	7	Four (place de l'aire du)	AA	107, 150	8/3/21
IA2021029	ROUSSAY	6	Vigneau (rue du)	A	1122	8/3/21

3) Concessions en cimetières

Date de la décision	Accord du Maire délégué	Numéro	Demandeur	Sépulture de	Durée	Début	Nature	Prix
03/11/2020	La Renaudière	2020-001	M. Chiron Guy	Famille	30 ans	30-oct-20	Achat	650 €
05/12/2020	Le Longeron	2020-001	Mme Retailleau Cindy	Famille	30 ans	04-janv-21	Renouvellement	100 €
26/01/2021	Le Longeron	2020-002	Mme Joulin Odette	Famille	30 ans	08-nov-23	Renouvellement	100 €
03/02/2021	Le Longeron	2020-003	M. Bondu Sylvain	Famille	30 ans	30-janv-21	Renouvellement	100 €
19/09/2020	Le Longeron	2020-009	Mme Françoise Barré	Famille	30 ans	15-déc-19	Renouvellement	100 €
01/10/2020	Le Longeron	2020-014	Mme Rabeaud Danielle	Famille	30 ans	21-nov-18	Renouvellement	100 €
02/10/2020	Le Longeron	2020-015	Mme Guilbaud Claudine	Famille	30 ans	1 ^{er} Décembre 2018	Renouvellement	100 €
09/10/2020	Le Longeron	2020-016	Mme Angibert Jean-Claude	Famille	30 ans	12-déc-16	Renouvellement	100 €
12/10/2020	Le Longeron	2020-017	Mme Cornu Marie Claude	Famille	30 ans	1 ^{er} Décembre 2018	Renouvellement	100 €
13/10/2020	Le Longeron	2020-018	M. Gilbert Yves	Famille	30 ans	1 ^{er} Décembre 2019	Renouvellement	100 €
25/11/2020	Le Longeron	2020-019	M. Pogu Damien	Famille	30 ans	1 ^{er} Janvier 2021	Renouvellement	100 €
31/12/2020	Le Longeron	2020-020	Mme Fièvre Léona	Famille	30 ans	08-déc-20	Renouvellement	100 €
15/01/2021	Montfaucon-Montigné	2020-001	M. Gaborieau Alain	Famille	30 ans	10-mai-20	Renouvellement	80 €
26/11/2020	Montfaucon-Montigné	2020-006	M. Nerrière Jean-Noël	Famille	30 ans	18-nov-20	Achat	80 €
26/11/2020	Montfaucon-Montigné	2020-007	Monsieur Pouplard Daniel	Famille	30 ans	1 ^{er} Juillet 2017	Renouvellement	80 €
10/12/2020	Montfaucon-Montigné	2020-008	Madame Gaté Michelle	Famille	30 ans	30-nov-20	Achat	80 €
16/12/2020	Montfaucon-Montigné	2020-006	M. Gaborit Romuald	Famille	30 ans	1 ^{er} Janvier 2010	Renouvellement	80 €
26/11/2020	Montfaucon-Montigné	2020-001	Mme Nerrière Marie Jeanne	Famille	30 ans	04-janv-21	Renouvellement	160 €

14/01/2021	Roussay	2021-001	M. Pouvreau Fernand	Famille	50 ans	17-sept- 21	Renouvellement	120 €
16/12/2020	Roussay	2020-016	Madame Richard Bernadette	Famille	30 ans	04-janv- 21	Renouvellement	76 €
27/12/2020	St Crespinsur Moine	2020-008	Mme Baffreau Françoise	Famille	30 Ans	18-juil-21	Achat	209 €
14/10/2020	St Crespinsur Moine	2020-014	M. Duret Gaston	Famille	30 Ans	24-nov- 19	Renouvellement	209 €
14/10/2020	St Crespinsur Moine	2020-015	Mme Limoges Michelle	Famille	15 ans	10-nov- 18	Renouvellement	100 €
26/10/2020	St Crespinsur Moine	2020-017	M. Triolet Jordan	Famille	15 ans	24-oct-20	Achat	100 €
25/11/2020	St Crespinsur Moine	2020-018	Mme Poirier Marie France	Famille	30 ans	26-avr-15	Renouvellement	200 €
14/12/2020	St Crespinsur Moine	2020-019	M. Goislot Serge	Famille	15 ans	07-juin- 20	Renouvellement	100 €
14/12/2020	St Crespinsur Moine	2020-020	M. Dubin Joël	Famille	30 ans	10-déc- 20	Renouvellement	200 €
20/01/2021	St Crespinsur Moine	2021-001	Mme Moreno Michelle	Famille	15 ans	21-févr- 21	Renouvellement	100 €
01/02/2021	St Crespinsur Moine	2021-002	Mme Corbet Marie Joseph	Famille	30 ans	06-févr- 21	Renouvellement	200 €
26/10/2020	St Crespinsur Moine	2021-003	M. Andrieux Joël	Famille	30 ans	05-févr- 21	Achat	200 €
28/09/2020	St Germain sur Moine	2020-011	M. Bruneau Jean Claude	Famille	30 ans	21-oct-12	Renouvellement	210 €
01/10/2020	St Germain sur Moine	2020-012	M. Grolleau Robert	Famille	30 ans	01-oct-12	Renouvellement	150 €
01/10/2020	St Germain sur Moine	2020-013	Mme Brunetière Jeannine	Famille	30 ans	09-sept- 98	Renouvellement	150 €
01/10/2020	St Germain sur Moine	2020-014	M. Sauvion Joseph	Famille	30 ans	20-nov- 12	Renouvellement	150 €
01/10/2020	St Germain sur Moine	2020-015	M. Sauvion Joseph	Famille	30 ans	30-déc- 12	Renouvellement	150 €
21/10/2020	St Germain sur Moine	2020-016	M. Ripoche Joseph	Famille	30 ans	01-janv- 14	Renouvellement	150 €
21/10/2020	St Germain sur Moine	2020-017	Mme Petiteau Hélène	Famille	30 ans	09-sept- 98	Renouvellement	150 €
02/11/2020	St Germain sur Moine	2020-018	M. Brunetière Bernard	Famille	30 ans	01-janv- 14	Renouvellement	150 €
05/11/2020	St Germain sur Moine	2020-019	Mme Favreau Charlotte	Famille	30 ans	05-nov- 20	Renouvellement	150 €
30/11/2020	St Germain sur Moine	2020-020	Mme Allaire Marianne	Famille	30 ans	18-janv- 02	Renouvellement	150 €
08/12/2020	St Germain sur Moine	2020-021	M. Caillé Yannick	Famille	30 ans	05-nov- 20	Renouvellement	150 €
17/12/2020	St Germain sur Moine	2020-022	Mme Ripoche Thérèse	Famille	30 ans	05-nov- 20	Renouvellement	150 €
30/09/2020	St Macaire en Mauges	2020-012	M. Ménard Thierry	Famille	30 ans	08-juil-20	Achat	160 €
05/10/2020	St Macaire en Mauges	2020-017	M. Morillon Bernard	Famille	15 ans	20-mars- 20	Renouvellement	90 €
07/10/2020	St Macaire en Mauges	2020-018	Madame Buton Marie	Famille	50 ans	08-oct-20	Achat	250 €
19/10/2020	St Macaire en Mauges	2020-019	Mme Aillerie Jacqueline	Famille	30 ans	19-oct-20	Renouvellement	150 €
23/10/2020	St Macaire en Mauges	2020-020	Mme Allain Denise	Famille	15 ans	20-sept- 18	Renouvellement	90 €
15/12/2020	St Macaire en Mauges	2020-021	Mme Meillerais Marie	Famille	30 ans	12-oct-20	Achat	964 €

03/11/2020	St Macaire en Mauges	2020-022	Mme Durand Marie-Thérèse	Famille	30 ans	06-nov-20	Achat	165 €
05/11/2020	St Macaire en Mauges	2020-023	M Antunes Baptista Jean-Paul	Famille	15 ans	06-nov-20	Renouvellement	150 €
19/11/2020	St Macaire en Mauges	2020-024	Mme Echasseriau Marie	Famille	30 ans	20-nov-20	Achat	165 €
12/01/2021	St Macaire en Mauges	2021-001	Mme Delanoue Irène	Famille	30 ans	07-janv-21	Achat	165 €
26/01/2021	St Macaire en Mauges	2021-002	Mme Bourget Myriam	Famille	15 ans	25-janv-21	Renouvellement	90 €
26/01/2021	St Macaire en Mauges	2021-003	Mme Saunier Danielle	Famille	15 ans	30-janv-21	Renouvellement	90 €
05/11/2020	Tillières	2020-004	M. Bourget Jean	Famille	50 ans	28-févr-20	Achat	400 €
05/11/2020	Tillières	2020-005	M. Bourget Jean	Famille	50 ans	13-mai-20	Renouvellement	400 €
13/11/2020	Tillières	2020-006	M Dupont Jean	Famille	50 ans	13-juil-18	Renouvellement	400 €
02/02/2021	Tillières	2020-001	Mme Pontezau Yolande	Famille	30 ans	16-janv-21	Renouvellement	240 €
28/10/2020	Torfou	2020-004	Mme Grégoire Sylvie	Famille	15 ans	15-oct-11	Renouvellement	80 €
26/11/2020	Torfou	2020-005	M Chupin Michel	Famille	30 ans	15-sept-20	Renouvellement	80 €
17/11/2020	Torfou	2020-006	Mme Poirier Monique	Famille	30 ans	12-juin-20	Renouvellement	160 €
17/11/2020	Torfou	2020-007	M Chevalier Guy	Famille	15 ans	04-oct-20	Renouvellement	40 €
17/11/2020	Torfou	2020-008	Mme Brevet Catherine	Famille	30 ans	29-avr-16	Renouvellement	80 €
17/11/2020	Torfou	2020-009	Mme Mouille Monique	Famille	30 ans	15-avr-19	Renouvellement	80 €
17/11/2020	Torfou	2020-010	Mme Poirier Jacqueline	Famille	30 ans	04-avr-20	Renouvellement	80 €
20/11/2020	Torfou	2020-011	Mme Auvinet Marie Thérèse	Famille	30 ans	29-mai-20	Renouvellement	80 €
20/11/2020	Torfou	2020-012	Mme Quemeneur Françoise	Famille	30 ans	15-mai-06	Renouvellement	160 €
21/11/2020	Torfou	2020-013	Mme Picherit Simone	Famille	30 ans	08-avr-19	Renouvellement	160 €
27/11/2020	Torfou	2020-014	M. Chandiver Edouard	Famille	30 ans	17-août-20	Renouvellement	80 €
02/12/2020	Torfou	2020-015	M Chupin Noël	Famille	30 ans	11-déc-05	Renouvellement	80 €
03/12/2020	Torfou	2020-016	Mme Gilbert Michelle	Famille	30 ans	03-déc-20	Renouvellement	80 €
07/12/2020	Torfou	2020-017	Mme Bibard Maryse	Famille	30 ans	07-déc-20	Renouvellement	80 €
03/02/2021	Torfou	2021-001	Mme Brochard Lucienne	Famille	30 ans	20-oct-11	Renouvellement	160 €
03/02/2021	Torfou	2021-002	Mme Rousseau Bernadette	Famille	30 ans	18-déc-20	Renouvellement	80 €
03/02/2021	Torfou	2021-003	Mme Jarretou Virginie	Famille	30 ans	20-févr-15	Renouvellement	80 €

Monsieur le Maire clôture la séance à 23h28

Le Maire, Didier Huchon,

